

**Bulletin de la Société de philosophie du Québec**

Volume 21, numéro 2 — Printemps 1995

**SOMMAIRE****Peau neuve au Bulletin**

p. 3

**Dossier thématique**

• QUESTION DE NATION

p. 4

• LA NOTION DE RÉVOLUTION  
TRANQUILLE CHEZ HARTMANN

p. 7

• MÉMOIRE SUR LA  
SOUVERAINETÉ

p. 9

• LES ROIS DE VALETS

p. 14

**Aspect du postmoderne**

p. 15

**Chroniques**

• ÉCHO DU CEPH

p. 17

• LA RECHERCHE EN  
PHILOSOPHIE AU QUÉBEC

p. 18

• RÉÉDITION D'OUTIL POUR UNE  
PENSÉE SYSTÉMATIQUE

p. 19

**ACFAS**

PROGRAMME

DU CONGRÈS ANNUEL DE LA

SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE

DU QUÉBEC

p. 20



## Politique de publication du Bulletin de la SPQ

Michel Seymour  
président

André Carrier  
vice-président

Alain Voizard  
secrétaire

Robert Tremblay  
trésorier

Michel Robert  
resp. des communications

Claude St-Jean  
resp. du recrutement

Josiane Boulad-Ayoub  
dir. *Philosophiques*

Martin Godon  
dir. *Bulletin*

Joseph Chbat  
resp. du Ceph

Daniel Marc Weinstock  
resp. affaires universitaires

Pierre Després  
resp. affaires collégiales

Marie-Eve Hébert  
resp. affaires étudiantes

Marie-France Daniel  
resp. affaires régionales

### COMITÉ DE RÉDACTION DU BULLETIN

Martin Godon  
directeur

André Lacroix

Isabelle Rivard

Claude St-Jean

Luc Thériault  
rédaction

### CORRECTION LINGUISTIQUE

Claude St-Jean

France Farley

### ÉDITIQUE

Danielle-Claude Bélanger

### IMPRESSION ET EXPÉDITION

Cégep du Vieux Montréal

### BUTS GÉNÉRAUX

En conformité avec l'esprit et les visées de la SPQ, le Bulletin se veut un instrument de liaison, de débat, d'information et de promotion.

### LANGUE DE PUBLICATION

Toute contribution en langue étrangère doit être préalablement traduite dans la langue de publication du Bulletin, soit le français.

### ÉCHÉANCES

En ce qui a trait à la promotion d'événements ponctuels, les dates de tombées sont les suivantes :

- Congrès et événements à caractère national (les congrès de l'ACFAS, de l'ACP et de la SPQ par exemple) : 2 mois avant la date de publication du Bulletin.

- Autre promotion : 1 mois avant la date de publication du Bulletin.

Les dates de publication des numéros réguliers du Bulletin sont les suivantes : 15 février, 20 avril et 25 octobre de chaque année.

### RUBRIQUES DU BULLETIN

Tout écrit devrait pouvoir s'insérer sous une des rubriques suivantes : La rubrique *Nouvelles* qui contient trois sections : les comptes rendus d'événements (colloques, lancements, manifestations, conférences, etc.); les nouvelles de la communauté (répertoire, prix honorifique, nomination, décès, etc.); le rapport annuel du président. La *Tribune libre* publie les lettres qui proviennent des lecteurs. La rubrique *Débats* contient quatre sections : l'éditorial, les articles polémiques, les interventions et le droit de réplique. Nous publions également les *Contributions pédagogiques*, des *Dossiers thématiques*, les *Essais et pensées* ainsi que de la *Promotion*.

Si vous désirez collaborer, veuillez nous communiquer vos nom, adresse et numéro de téléphone. Prenez soin d'indiquer sur l'enveloppe que le contenu s'adresse au Bulletin. Notre adresse est :

### LE BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC

Case postale 1370  
place Bonaventure  
Montréal, Québec  
H5A 1H2

Adresse électronique : SPQ@eureka.qc.ca

## Peau neuve au *Bulletin*

**Martin Godon**

Directeur du *Bulletin*, SPQ

Inspiré par le printemps, le présent numéro du *Bulletin* est à placer sous le signe du renouvellement. Sous une présentation rafraîchie, il sera question du renouvellement de notre pacte politique, de recherche institutionnelle (nouvelle chronique) et de la parution d'un nouvel outil en didactique de la philosophie. De surcroît, nous présentons le programme des colloques de la Société de Philosophie du Québec à l'ACFAS.

Il y a quelques années, lorsque Luc Thériault, moi-même et quelques autres personnes procédions à la remise en rails du *Bulletin*, nous avons eu le mandat de repenser le *Bulletin* sous toutes ses facettes. Ainsi, nous avons modifié le format, la mise en page et la politique éditoriale. Y a-t-il déjà nécessité de réformer les aspects matériels du *Bulletin*?

Chaque membre et chaque lecteur pourra en juger par lui-même: deux raisons qui nous apparaissaient majeures ont entraîné les changements d'apparences.

Tout d'abord, le contexte de restrictions économiques s'est propagé jusqu'à nous. Cela signifie que nous avons du prendre la décision de limiter le nombre de pages imprimées en une année. Si nous devions limiter le nombre de pages sans discriminer du ciseau sur le contenu du *Bulletin* il fallait alors repenser tout le processus de mise en page avec, comme idée phare, faire autant avec moins.

Il y a déjà quelques mois j'avais informé la responsable de l'infographie de la nécessité de repenser le support matériel du *Bulletin*. Nous avons comme objectif de profiter des chaleurs de l'été qui s'annonce pour parvenir à nos fins. L'été n'est pas encore venu et nous lisons un *Bulletin* qui a fait peau neuve; un terrible malheur a provoqué le cours des événements: le support informatique sur lequel le *Bulletin* de la Société était fabriqué a rendu l'âme il y a quelques semaines. Dès lors, la remise en question du processus de mise en page du *Bulletin* devenait impérative. La naissance du «nouveau» *Bulletin* a eu lieu sous le signe de l'urgence. Conséquences: nouvelle page couverture et présentation des textes condensée. Les poussières de l'urgence dissipées, certaines réflexions atteindront la maturité. Ainsi donc, les prochains mois nous permettront de procéder à quelques ajustements mineurs.

Le Québec fait partie d'un pays qui n'a pas modifié sa constitution depuis près de cent-trente ans. Signe de force pour les uns, faiblesse et vice fondamental pour les autres, notre pacte politique porte des vêtements qu'une part non négligeable de québécois remettent en question. Pour la première fois depuis 1867, supporté par le gouvernement du Québec, un groupe de députés cherche à faire pression au sein même de la chambre des communes. Que ça nous plaise ou non, la question nationale est incontournable. S'engageant dans le débat, le *Bulletin* présente le premier volet d'un dossier thématique auquel je vous invite à contribuer pour la parution d'automne. Ici, l'indifférence ne peut se revêtir que du seul manteau de la coupable insouciance. Quant à l'ignorance volontaire et au refus radical, n'en parlons même pas...

Consolidant notre section de rubriques sur les activités de l'univers philosophique québécois, nous accueillons en nos pages le travail d'Isabelle Rivard qui, à chaque numéro, nous entretiendra sur les activités de recherche en philosophie dans les institutions universitaires du Québec. Mettant en lumière tantôt un groupe de recherche, tantôt un chercheur singulier, elle nous permettra d'en arriver à une meilleure vue d'ensemble du monde de la recherche philosophique. De plus, ne reculant devant rien, elle nous livre ses réflexions à propos d'une table ronde animée par la société de philosophie de la région de Québec, développant la thématique du postmoderne dans la philosophie et dans l'art.

Appuyé par le Comité sur l'Enseignement de la Philosophie, (CEPH) Joseph Chbat nous livre ses commentaires sur un ouvrage didactique ayant fait peau neuve. De plus il nous rend compte des activités nombreuses du comité lors de l'automne et de l'hiver derniers.

Enfin, le nouveau touche même la participation de la SPQ à l'ACFAS. Ayant surmonté maintes difficultés bureaucratiques et techniques, la SPQ inaugure cette année les conférences arbitrées. Ces conférences donneront lieu à des discussions passionnées et, du coup, elles insuffleront une nouvelle vie à une tradition qui eut été voué à la suffocation faute de sang neuf. L'amour de la discussion, de la réflexion et de l'échange philosophique sauront drainer un large public à ces conférences. Je vous invite donc à consulter soigneusement le programme de l'ACFAS.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce *Bulletin* rafraîchi à la grande eau du ménage printanier. ♦

## Question de nation

**Michel Seymour**  
Président de la SPQ

Une certaine orthodoxie veut que la nation puisse être définie ou bien de manière purement ethnique, à partir de facteurs raciaux, culturels, historiques et traditionnels, ou bien de manière purement juridique et donc en tant que nation civique ou État souverain, la notion étant alors articulée autour de l'adhésion volontaire d'un ensemble d'individus. Dans le premier cas, la nationalité est une filiation de race et de culture, pour ne pas dire de souche et de tribu, alors que dans l'autre cas, elle est vue comme citoyenneté, c'est-à-dire comme une filiation juridique épurée de toute référence ethnique, mais aussi désincarnée et aseptisée. Le choix est donc clair. Il nous faut opter pour la première conception si l'on associe la nation et le nationalisme à quelque chose de pré-moderne, et opter pour la seconde approche si l'on y voit un phénomène typiquement moderne.

Y a-t-il une perspective nouvelle sur la nation? Comment pouvons-nous repenser le nationalisme à notre époque? Quelle est cette conception de la nation qui nous éloigne de la nation ethnique autant que de la nation civique? Le foisonnement de la littérature actuelle sur cette question nous oblige à rester modeste dans nos réponses. Mais il semble que l'on puisse à tout le moins dire ceci. Une nation apparaît dès lors qu'une communauté linguistique, concentrée en assez grand nombre sur un territoire donné, et constituant une majorité sur ce même territoire, forme éventuellement avec des communautés nationales minoritaires et des minorités ethniques issues de l'immigration une société distincte et ce, au sens où elle se trouve d'emblée inscrite dans un réseau d'influences culturelles, morales et politiques qui sont fonction de sa composition linguistique, de sa position géographique et de son histoire. La communauté linguistique majoritaire peut elle-même faire partie d'un groupe linguistiquement homogène qui s'étend bien au-delà de ce territoire et qui est soumis aux mêmes influences. Mais pour qu'on ait affaire à une nation proprement dite, il faut que la communauté linguistique majoritaire constitue le principal échantillon de population qui soit inscrit dans un tel réseau d'influences. Autrement dit, il faut qu'on trouve sur ce territoire la plus grande concentration de gens inscrite dans un seul et même contexte de choix. Il s'agit alors de la communauté nationale principale, et elle forme avec ses minorités une nation à part entière.

Cette définition de la nation fait intervenir la langue comme facteur identitaire fondamental, mais cela est insuffisant. Certains groupes parlant la même langue peuvent appartenir à une nation autre, alors que certaines minorités linguistiques de langue différente peuvent faire partie intégrante de la nation. Ensuite, les groupes à l'extérieur du territoire ayant ou bien une

même filiation linguistique, ou bien une certaine proximité géographique ou bien une certaine influence historique, vont déterminer la nature des forces agissant sur cette société, et l'on peut "définir" en partie la nation en fonction de ce contexte de choix moral, politique et culturel qui s'offre à elle. Mais la nation est aussi individuée en fonction du territoire, et c'est pourquoi elle se trouve là où se trouve la communauté nationale principale, alors que les communautés nationales moins peuplées qui sont inscrites dans un même réseau d'influences, mais à l'extérieur du territoire, ne font pas partie de la nation.

Cette conception de la nation n'a rien à voir avec celles qu'on endosse majoritairement en ce moment au Canada. Je pense à celles qui ont été véhiculées par Pierre-Elliott Trudeau et Ramsey Cook. Elle n'a pas grand chose à voir avec la nation ethnique ou la nation civique. Que l'on range le nationalisme québécois dans la catégorie des nationalismes tribaux ou dans la catégorie des mouvements visant à imposer tout simplement un nouvel État souverain et une nouvelle citoyenneté à un groupe d'individus sur un territoire donné, dans tous les cas, l'on va répétant que nous avons le choix entre ces deux concepts de la nation, et cela ne doit en aucune façon autoriser d'autres options. Il y a bien sûr une minorité de Canadiens qui pensent autrement, qu'il s'agisse, à l'extérieur du Québec, de Philip Resnick et Kenneth McRoberts, ou au Québec même, de Charles Taylor et Jeremy Webber (même si ce dernier ne croit pas vraiment aux nations). Dans l'ensemble et au sein de l'actuel gouvernement fédéral, la vaste majorité des Canadiens ont subi fortement l'influence de Pierre-Elliott Trudeau et ne sont pas prêts à abandonner cette façon de voir.

Qu'il me soit permis de caractériser brièvement le concept de nation que je viens tout juste d'esquisser.

(i) Un tel concept de nation, bien que fondé sur l'existence d'une communauté nationale majoritaire, ne se réduit pas à celle-ci. Il s'accorde avec l'idée que la nation puisse être multiculturelle et multiethnique, par l'inclusion de communautés nationales minoritaires et de communautés immigrantes issues de l'immigration.

(ii) Le concept est défini en partie à partir de l'existence d'une communauté linguistique majoritaire et de communautés minoritaires, mais aussi à partir d'un territoire donné. Et puisque les territoires sont délimités en partie en fonction de frontières juridiquement établies, il s'ensuit que le concept de nation n'est pas entièrement dépourvu d'assises juridiques. Là encore, on s'éloigne d'une conception strictement ethnique de la nation.

(iii) Cette conception de la nation s'accorde aussi avec la possibilité d'états multinationaux. Les nations ne doivent pas *absolument* devenir souveraines, devenir des états-nations. Telle que je l'ai définie, il s'agit d'abord et avant tout d'une entité sociologique et non d'une entité juridico-politique. Sur ce point, la nation doit donc être distinguée de la nation civique et la nationalité distinguée de la citoyenneté.

(iv) Deux communautés partageant la même langue peuvent néanmoins constituer deux nations distinctes. La raison est que les deux groupes peuvent être livrés à deux réseaux d'influences distincts. Puisque ces réseaux d'influences sont fonction non seulement de la langue mais aussi de la position géographique et de l'histoire, les communautés linguistiquement homogènes peuvent quand même être des nations différentes. Il ne s'agit donc pas de définir la nation à partir de la seule filiation linguistique et cela nous éloigne encore une fois de la nation ethnique.

(v) Un groupe linguistique qui partage avec une communauté nationale principale un même réseau d'influences culturelles, morales et politiques peut néanmoins faire partie d'une nation différente de celle formée par la communauté nationale principale. C'est ce qui se produit s'il forme avec une autre communauté nationale principale une nation distincte sur un autre territoire. C'est le cas, par exemple, des minorités arabes en Israël, de la communauté hongroise en Slovaquie, des minorités russes dans les pays baltes, et de la minorité anglophone au Québec. La nation doit donc être distinguée de la notion de "peuple" qui fait un peu plus naturellement référence à un ensemble culturellement homogène (par exemple, le peuple russe, le peuple arabe et le peuple canadien-français). Cette distinction terminologique que je me permets d'introduire ici contribue elle aussi à ne pas ethniciser le concept de nation.

(vi) Il faut distinguer les communautés immigrantes, les communautés nationales minoritaires et les nations. La frontière entre ces concepts est floue. Les communautés immigrantes peuvent avec le temps devenir des communautés nationales minoritaires ou s'intégrer à une communauté nationale principale. Des communautés nationales minoritaires peuvent devenir des nations à part entière. Les nations elles-mêmes peuvent redevenir des communautés nationales minoritaires, etc. De cette manière, les nations sont des produits de l'histoire et ne dépendent pas de facteurs invariants tels que la filiation biologique comme c'est le cas pour la nation ethnique.

(vii) La nation n'a pas non plus à être conçue comme une entité parfaitement objective. Elle est en partie subjective et dépend pour une bonne part de la perception que les individus se font d'eux-mêmes. Autrement dit, pour exister comme nation, un groupe doit au moins se percevoir majoritairement comme formant une nation. Cette condition n'est sans doute pas suffisante, mais il s'agit d'une condition nécessaire. Il y a donc ici une interprétation anti-réaliste de la nation, qui n'a rien à voir avec la nation ethnique, mais ne doit pas non plus être confondue avec une entité purement juridique, comme c'est le cas lorsqu'on l'identifie à la nation civique.

(viii) Le concept de nation que je viens d'élaborer brièvement est défini pour une bonne part en tenant compte de facteurs linguistiques. Le langage est vu comme étant ce qui contribue à déterminer en partie la nature des influences s'exerçant sur la communauté. Il contribue à accentuer parmi l'ensemble des influences possibles, celles qui auront un plus grand impact sur les membres de la communauté. Le langage n'est donc pas compris comme un véhicule de conceptions et valeurs uniques,

comme ce peut être le cas lorsque l'on fait usage d'un concept ethnique de la nation et qu'on fait appel à "l'âme du peuple".

Comme on le voit ce concept de nation s'écarte autant de la nation ethnique que de la nation civique. La vaste majorité des Canadiens perçoit néanmoins le nationalisme québécois ou bien comme étant fondé sur une conception ethniciste de la nation, ou bien comme lié à la création d'une nouvelle nation au sens civique de l'expression. Autrement dit, on retombe toujours dans les mêmes ornières qui opposent le nationalisme ethnique à la nation civique. Mais si j'ai raison, ces deux lectures sont fautives. Le nationalisme québécois des trente dernières années est issu d'une démarche visant à obtenir une reconnaissance au sein d'un état multinational. Et depuis au moins les vingt-cinq dernières années, ce nationalisme vise tous les québécois, c'est-à-dire tous les individus vivant sur le territoire du Québec, et non plus les "canadiens français" et ce, même si l'on comprend aisément que la communauté anglophone vivant au Québec se conçoive comme appartenant d'abord et avant tout au Canada.

La vaste majorité des québécois semble concevoir la nation par-delà cette opposition entre la nation ethnique et la nation civique que l'on cherche à nous imposer à tout prix. Les québécois auraient préféré trouver une solution de rechange à la constitution d'un État-nation, une solution qui puisse autoriser la cohabitation de diverses nations au sein d'un état multinational. S'ils en sont rendus à envisager très sérieusement et rationnellement de devenir un État-nation, c'est à cause du refus répété de la part du Canada anglais de tenir compte de leurs aspirations autonomistes au sein de l'État fédéral.

La majorité des Canadiens identifie le nationalisme québécois à un nationalisme ethnique ou à un nationalisme civique. Pourquoi en est-il ainsi? La première réponse, partielle, est qu'il y a des intérêts politiques à préserver une perception anachronique de la réalité politique québécoise. Si le nationalisme est ethnique et que le nationalisme ethnique est condamnable, alors le nationalisme québécois est condamnable. Ce raisonnement implacable est régulièrement plaqué sur la réalité québécoise avec le silence complice des élites intellectuelles fédéralistes qui savent bien qu'il n'en est pas ainsi. Et il y a aussi des avantages à identifier le nationalisme québécois à un projet politique de créer une "nouvelle nation", car cela permet de ne pas se sentir contraint d'avoir à reconnaître le caractère multinational du Canada tel qu'il est. Selon cette dernière perspective, en effet, le Canada n'a aucunement à assumer la responsabilité d'avoir opéré une quelconque exclusion à l'égard de la nation québécoise, puisque celle-ci n'existe pas encore et n'est rien d'autre que le projet politique de constituer un nouvel État souverain. Il n'a pas à reconnaître formellement l'existence de la nation québécoise par une clause enchâssée dans une constitution, parce que la question "nationale" est essentiellement liée à un projet politique.

Mais soyons plus attentifs au jugement qui est ainsi porté à l'encontre du nationalisme québécois. Comment les Canadiens se perçoivent-ils eux-mêmes? Il se pourrait bien qu'une réponse à cette question nous permette de voir plus clairement les raisons qui expliquent l'incompréhension manifestée à l'égard du Québec. Il y a bel et bien un phénomène d'exclusion, mais il

faut se garder d'y voir un projet machiavélique ou malicieux. La raison pour laquelle les Canadiens refusent de reconnaître la nation québécoise vient du fait qu'ils refusent de se percevoir eux-mêmes comme nation distincte. Ce refus peut s'exprimer de différentes façons.

La première façon d'envisager la chose est que le Canada ne forme pas une entité homogène. Il y a des différences profondes qui subsistent entre tous les Canadiens d'une région à l'autre, d'une langue à l'autre, d'une culture à l'autre. Bref, il n'existe pas de "nation" canadienne comme telle, mais une variété de groupes ayant des intérêts culturels, politiques et économiques divergents. Tout ceci est, bien entendu, compatible avec l'objectif de préserver l'unité canadienne, mais cette unité est alors vue comme l'instauration d'un ordre politique qui va au-delà des facteurs identitaires, culturels et régionaux. Selon ce point de vue, le Canada n'est pas une nation, et la promotion de l'unité canadienne participe d'une démarche qui n'est d'aucune façon marquée par la défense et la promotion d'une nation comme telle. Il s'agit plutôt de promouvoir un certain ordre "rationnel", une société "juste", qui va à l'encontre et au-delà de tout "repli communautaire".

Que dire de cette idée que le Canada et donc a fortiori, le Canada hors Québec, ne forme pas une nation comme telle? Il me semble qu'il s'agit d'un point de vue relativement anachronique, ou à tout le moins d'un point de vue qui ne tient pas compte de l'évolution politique des dernières décennies, qui ont été marquées par le passage de Pierre Elliot Trudeau. Il est possible que ce thème de la diversité au Canada refasse surface à l'approche d'une nouvelle échéance référendaire, mais ce serait pour la première fois en quinze ans. Il me semble que presque plus personne ne le défend. Depuis l'instauration du pacte de l'automobile, l'économie canadienne s'est concentrée dans la région de Toronto. Depuis l'influence de Pierre-Elliott Trudeau, ce nationalisme économique s'est accompagné d'un nationalisme politique. C'est la vision de la nation canadienne, bilingue, multiculturelle, et composée de dix provinces égales. Sur le fond d'une telle conception, se sont imposées progressivement des orientations politiques qui ont amené les Canadiens à rapatrier la constitution sans la ratification du Québec, à rejeter l'Accord du Lac Meech, et à s'entendre entre eux au mois de juillet 92 sur un sénat triple-E (élu, égal et efficace). On chercherait en vain une divergence culturelle et politique. La diversité canadienne n'est-elle pas en voie de devenir désormais une illusion d'optique politiquement avantageuse qui permet de noyer le poisson québécois ou autochtone?

Il est vrai que ces forces centripètes sont confrontées à des tendances centrifuges comme le libre-échange, la dette, l'impasse constitutionnelle, le multiculturalisme et l'appauvrissement de l'Ontario, ainsi que le laissait entendre Lise Bissonnette dans son éditorial du *Devoir*, le 6 mars dernier. Ces tendances lourdes sont peut-être en train d'avoir raison de la volonté unificatrice et centralisatrice qui a motivé toute la classe politique canadienne ces dernières années. Mais à vrai dire, tout cela n'est pas contradictoire, puisque ces tendances doivent être vues comme ce qui peut avoir raison du *nationalisme* canadien. Ce qu'il y a de problématique dans

l'opinion selon laquelle le Canada est un lieu de cultures, d'intérêts et de points de vue divergents, ce n'est pas la diversité de fait qui est après tout visible à l'oeil nu, mais bien l'idée que la volonté unificatrice ne soit pas motivée par un nationalisme comme tel. Elle serait motivée plutôt par la volonté d'imposer un ordre supranational. Selon cette vision des choses, on serait invité en 1995 à célébrer le trentième anniversaire du drapeau canadien un peu comme on célèbre un principe universel, un ordre rationnel transcendant. Ce qu'il y a de suspect dans cette façon de voir les choses, c'est le fait que la volonté de maintenir et consolider un tel ordre supra national ne va pas de pair avec l'admission du caractère multinational du Canada. On conçoit bien que quelqu'un veuille maintenir le Canada tel qu'il est et qu'il refuse du même coup de reconnaître la nation québécoise. Mais on conçoit mal que cela puisse se faire au nom de quelque chose d'autre que le nationalisme canadien.

Il existe cependant un autre angle d'approche au problème. Selon cette autre perspective, nous serions autorisés à parler de la nation canadienne, mais seulement à la condition de la considérer comme une nation au sens civique de l'expression, au sens d'État souverain. Car quelle peut bien être l'identité nationale propre au Canada hors Québec? Lorsque, parlant du Canada hors Québec, on emploie l'expression "Canada anglais", on se fait constamment dire que cela trahit une incompréhension fondamentale du Canada. Quelle peut bien être, en effet, la signification de cette expression? Faisons-nous référence aux anglo-saxons de souche dont les ancêtres sont d'origine britannique? La vérité est que le Canada est constitué en très grande partie de citoyens aux origines fort diverses. L'autre interprétation de l'expression est que le mot "anglais" signifie "de langue anglaise". Mais le fait de parler anglais ne constitue pas aux yeux des Canadiens un facteur qui définit leur spécificité. Ils partagent cette langue avec les États-Unis d'Amérique et ne se sentent pas Américains. Il doit donc y avoir autre chose que la langue qui leur permettrait de se définir en tant que nation distincte. Cette insatisfaction à l'égard d'une définition linguistique de la nation est accentuée par le fait que l'anglais constitue la langue internationale.

Quel est alors ce qui contribue chez les Canadiens à cimenter le sentiment d'appartenance à une nation? La plupart d'entre eux répondront qu'il faut considérer les institutions canadiennes. On fait régulièrement référence à l'implantation de différents programmes sociaux, à la politique de bilinguisme, à celle de multiculturalisme, mais on peut ajouter aussi à tout cela la Charte elle-même ainsi que la Constitution dans laquelle elle est enchâssée. Le sénat triple E, s'il avait été entériné, aurait constitué un autre élément essentiel caractéristique des institutions canadiennes. Mais s'il en est ainsi, il n'y a pas de raison pour ne pas inclure parmi les Canadiens les Québécois eux-mêmes, puisque eux aussi peuvent profiter de ces institutions, s'identifier à des politiques analogues et souscrire à cette charte des droits et libertés. En somme, les Canadiens conçoivent leur propre nation à partir des attributs d'un État souverain et de ses institutions. Ils souscrivent à une définition purement juridique en vertu de laquelle le Canada tout entier constitue une seule et unique nation. On voit ici le double avantage politique qui est retiré du fait d'opter pour une conception civique de la nation canadienne. On peut à la fois se

draper dans la noblesse d'une conception qui ne cède en rien à toute espèce de nationalisme qui, comme chacun sait, ne peut être qu'ethnique, tout en forçant le Québec dans le giron fédéral.

À cela il faut répondre, bien entendu, que l'on ne saurait définir une nation en ne se concentrant que sur les institutions qu'elle s'est données. Voilà l'aporie à laquelle est confrontée la conception de la nation civique. On voudrait bien nous faire croire que la nation n'existe pas aussi longtemps qu'elle ne s'est pas donné un État souverain et un ensemble d'institutions, mais la présence implicite d'une nation majoritaire existant indépendamment des institutions vient toujours hanter le texte de Constitution. On peut alors se demander s'il n'y a pas des raisons politiques pour taire la véritable nature du locuteur dans de tels textes. On peut légitimement penser que l'on se leurre en répondant que c'est l'ensemble des individus qui est à l'origine du texte constitutionnel et ce, surtout lorsque la constitution en question n'a jamais fait l'objet d'une ratification par l'ensemble de la population. Il faut rappeler au contraire que les nations existent bien avant de se doter d'une constitution et d'institutions quelles qu'elles soient, y compris celle d'un État souverain.

L'une des raisons fondamentales qui expliquent le refus des Canadiens de reconnaître le nationalisme québécois tient au refus de reconnaître leur propre nationalisme et à la tendance marquée de le canaliser dans des institutions qui n'en gardent pratiquement plus la trace. Or ce fait, me semble-t-il, s'explique paradoxalement par une volonté... nationaliste de se démarquer des Américains! S'ils s'en remettent autant à une entité "supranationale" ou à une nation entendue au sens civique de l'expression, c'est parce qu'ils n'ont pas aisément le sentiment de leur différence sur le plan strictement culturel. C'est dans des facteurs supranationaux qu'ils cherchent à se doter d'une identité distincte. Mais ce fait est dangereux car il peut contribuer à leur donner l'impression qu'ils sont en train de dépasser le nationalisme comme tel. Selon ce point de vue, il faut maintenir l'intégrité territoriale du Canada et combattre le nationalisme québécois non pas au nom d'un nationalisme

canadien, mais bien pour préserver cette expérience merveilleuse, l'«expérience canadienne», qui offre l'occasion de vivre sous un régime constitutionnel et juridique conçu comme supranational ou comme procédant d'un nationalisme civique. Si j'ai raison, cette canalisation par les Canadiens des questions identitaires dans leurs institutions n'est pas une sublimation du nationalisme canadien, car il s'inscrit au contraire dans le prolongement d'une quête nationaliste inavouée, qui doit au surplus le rester pour justifier l'intégration des diverses communautés nationales qui composent le Canada tel qu'on le connaît.

Pour employer une formule lapidaire et cristalliser le paradoxe dans une seule expression, on pourrait dire que le refus des Canadiens de reconnaître leur propre nationalisme est causé par ... le nationalisme canadien. La volonté de se distinguer des Américains les poussent à éviter le chauvinisme au profit d'une vision plus modérée des choses. Ils préconisent de remplacer le modèle du *melting pot* par une politique de multiculturalisme. Leur volonté de se démarquer des Américains les poussent aussi à s'identifier davantage à leurs programmes sociaux, et cela leur permet de "transférer" leurs préoccupations nationalistes dans des questions purement idéologiques. Il y a une illusion d'optique entretenue par la nécessité de recourir, pour se différencier des Américains, à des facteurs identitaires institutionnels qui occultent leur origine nationaliste.

Cette explication nous permet d'interpréter le comportement des Canadiens sans avoir à leur imputer des sentiments malicieux à l'endroit des Québécois. Mais le problème est que, de cette manière, ils cultivent l'exclusion et favorisent le renforcement du mouvement souverainiste. On peut au moins espérer que leur nationalisme modéré, qu'ils ne veulent pas s'avouer à eux-mêmes, sera suffisamment modéré pour qu'ils soient disposés à accepter un divorce de raison. C'est en les voyant se comporter de façon honorable et civilisée face à ce divorce que les Québécois seront en mesure de se rendre compte du caractère estimable de la nation canadienne. ♦

## La notion de révolution tranquille chez Hartmann

Jean-Maurice Lamy

L'apparition de l'expression "révolution tranquille" au Québec n'a sûrement rien à voir avec Nicolai Hartmann. Il n'en reste pas moins que ce dernier recourait à ce concept dès 1934, comme en fait foi l'extrait suivant:

*... La jeune génération ne se contente pas de grandir dans une situation globale transformée, elle apporte son lot propre de nouvelles intuitions, de capacité d'engagement et d'initiative. Outre qu'elle est façonnée par l'esprit vivant, elle le façonne pareillement à son tour. Chez les peuples se livre sans cesse le combat de la jeune génération contre la vieille, le combat pour une nouvelle conception, une nouvelle façon de maîtriser la situation, de nouveaux buts. Ce n'est qu'extérieurement qu'il concerne l'autodétermination de la jeunesse; en*

*vérité, il concerne toujours le tout. La justification inhérente à cette incessante révolution tranquille tient à ce que, jaugée à l'aune de l'histoire, la jeunesse est plus vieille et plus sage que les aînés. Le peuple lui-même - ou, si l'on veut, l'esprit objectif- est plus avancé en âge et en expérience dans la jeune génération qu'il ne l'était au même stade de développement de la vieille.<sup>1</sup>*

Il ne serait pas inutile de rappeler brièvement la conception hartmannienne de l'esprit. Dans la structure stratifiée de l'être réel, le spirituel occupe le rang le plus élevé, au-dessus du psychique, de l'organique et de l'inorganique. Hartmann oppose l'esprit et la conscience, propre au psychique, en ces termes: "*La conscience sépare, l'esprit unit*". La première nous emmure en quelque sorte dans notre individualité, largement indicible; le second est essentiellement la sphère de l'objectivité, supraindividuelle. Les créations spirituelles, tel le langage, sont essentiellement communicables.

Hartmann distingue l'esprit personnel, objectif et objectivé. Les deux premiers interagissent constamment. Ayant une existence réelle, ils évoluent sans cesse. L'esprit personnel s'approprie le langage, les coutumes, le droit, le savoir, l'art, bref le patrimoine symbolique de sa société et de l'humanité, et il y concourt. Ce patrimoine symbolique, en tant que détaché des individus, transmis de génération en génération, définit l'esprit objectif.

Quant à l'esprit objectivé, on s'en fera une bonne idée en pensant à une oeuvre d'art. Celle-ci se compose d'un avant-plan sensible, réel, par exemple les couleurs en peinture, et une succession d'arrière-plan, par exemple une émotion, qui, sur le mode de l'irréel, apparaissent à travers l'avant-plan à celui qui contemple l'oeuvre. La fameuse définition du beau de Hegel, quoique restrictive, traduit l'essentiel de l'esprit objectivé: "*Le beau est la manifestation sensible de l'idée*". Muet, inerte en l'absence d'un interprète, l'esprit objectivé s'anime et devient parlant pour un être capable de percevoir le beau. ♦

<sup>1</sup>. Nicolai Hartmann, "Sinnggebung und Sinnerfüllung", *Blätter für Deutsche Philosophie* 1934, in *Kleinere Schriften*, I, Berlin, Walter de Gruyter & Co., 1955, page 274.

## **XIVe Colloque interdisciplinaire de la Société de philosophie du Québec**

**L'amour des lois :  
La crise de la loi moderne  
dans les sociétés démocratiques**

**26, 27, 28 et 29 avril 1995**

Montréal

UQAM  
1255 rue Saint-Denis

La problématique du colloque se situe  
à l'horizon de trois questions :

1. Le déclin ou la désaffection de la loi
2. La crise de la loi
3. Le défi posé à la loi

Autant de chefs sous lesquels  
s'orienteront les débats et la réflexion  
au cours des différentes sessions.



# Mémoire sur la souveraineté

présenté à la commission régionale de Laval

## Venant Cauchy

Président fondateur de la SPQ

### 1- UN QUÉBEC HYPOTHÉQUÉ DANS SA CULTURE ET DANS SA LANGUE

L'impérialisme et le colonialisme sont deux formes d'imposition de la volonté et de la domination de peuples plus puissants à d'autres peuples et d'autres cultures. Il fut un temps où l'on considérait comme justifié ou défendable ce genre de rapport. La Grèce et Rome en sont des exemples dans l'antiquité. À l'époque moderne, le Portugal, l'Espagne, la France, l'Angleterre, la Russie se sont tour à tour divisé le monde ou certaines régions. L'Inde, la Chine même, l'Afrique noire et musulmane, les deux Amériques ont connu la brutalité physique et culturelle de conquêtes où le plus fort imposait sa volonté sur des populations à divers stades de développement.

On a tort, à mon sens, de penser que les dominations qui perdurent en mettant en place des structures, des modes de communication, des institutions étrangères à celles des cultures locales, ne laissent pas de traces. L'humiliation, le sentiment de dépendance culturelle, de domination, se transmettent de génération en génération, et atteignent les personnes au plus profond d'elles-mêmes. Les conflits graves qui éclatent dans le monde, en Afrique noire ou arabe, en Asie ou dans les régions hispanophones des deux Amériques témoignent des blessures, des coups de force perpétrés il y a déjà des siècles par les impérialismes européens (Angleterre, France, Espagne...) pour assouvir leur soif de posséder et de dominer et, disons-le, leur racisme, même si tout l'odieux de cette pratique n'était pas clairement perçu dans le passé...

Les efforts du Québec pour se libérer ne doivent pas nous faire oublier les peuples disséminés en terre d'Amérique avant notre venue. Nous ne pouvons régler équitablement nos problèmes que si nous sommes disposés à conclure des ententes raisonnables avec ceux qui nous ont précédés sur ces terres.

Nos ancêtres, lorsqu'ils se sont établis ici, ont très tôt constitué un peuple au plein sens du mot. Issus de diverses provinces de France, avec leurs parlers distincts, leurs habitudes et leurs structures sociales particulières ils ont tôt fait, par la force des choses et les besoins de communication, de standardiser la langue française à un stade un peu plus archaïque que ce qu'ont pu réaliser les Français eux-mêmes longtemps plus tard. Leur nouvel habitat, le climat, la forêt, les tâches qui s'offraient à eux, les contacts et la collaboration avec les populations autochtones, à divers points de vue (militaire, économique,

linguistique, etc.) ont forgé d'eux une nouvelle nation. Dès les débuts de la colonie, les Français établis au Canada se percevaient clairement comme différents de ceux pour qui ce pays n'était pas vraiment le leur (fonctionnaires, militaires ou administrateurs français, par exemple, qui n'étaient que de passage et se proposaient de retourner dans le vieux pays).

Puis il y eut les grandes explorations qui ouvrirent à la Nouvelle-France les vastes étendues de l'Ouest avec les expéditions des La Vérendrye jusqu'aux Rocheuses (à partir de 1731) et les explorations de l'immense vallée du Mississippi jusqu'au Golfe du Mexique par Robert Cavelier de La Salle, alors que les colonies américaines s'accrochaient frileusement, pourrait-on dire, au littoral de l'Atlantique à l'est des Appalaches. Par exemple, toutes les inscriptions dans la pierre de la vieille cathédrale St-Louis au bord du Mississippi sont gravées uniquement en français, de grandes artères de la ville de St-Louis portent encore des noms français et on parlait toujours français dans certaines petites villes des environs quand j'y habitais en 1947-1951 (à Ste-Geneviève par exemple), comme en Louisiane. Nos ancêtres se faisaient souvent coureurs des bois (était-ce pour s'affranchir des rigueurs des autorités religieuses ou politiques?), sillonnaient les vastes étendues du continent à la recherche de fourrures, s'établissaient à demeure parfois dans de nombreuses communautés indiennes, d'où les rapports très étroits avec les Amérindiens dont plusieurs portent toujours des noms français. Qu'on se rappelle le métis Louis Riel qui organisa par deux fois la résistance métisse à l'invasion fédéraliste dans l'Ouest et qui fut exécuté en 1885 à Régina, malgré l'indignation unanime du peuple québécois et, malheureusement, avec l'approbation également unanime des Anglo-Canadiens !

\*\*\*

La défaite de la Nouvelle-France sur les plaines d'Abraham en 1759, malgré la victoire de Sainte-Foy en 1760, avait scellé le sort du Québec appelé à vivre désormais sous domination britannique. Les soldats de l'armée de Wolfe s'établirent en grand nombre dans le pays conquis et jouirent des privilèges de leur victoire. Les Canadiens, pour leur part, ne reconnaissaient d'autres pays que celui qu'ils habitaient depuis presque deux cents ans. Pas question pour eux de retourner dans leur pays d'origine. Ils durent donc faire contre mauvaise fortune bon coeur. Il y eut des adaptations plus ou moins forcées. Le conquérant avait besoin d'une interface docile pour gouverner ce peuple passablement nombreux. Il la trouva dans le haut clergé qui put ainsi maintenir son pouvoir dans la mesure où il servait les intérêts britanniques ou, tout au moins, ne les heurtait pas; mais aussi dans une certaine élite laïque francophone, restreinte et variable selon les circonstances, partageant le pouvoir et les biens d'une classe dirigeante à forte prédominance britannique.

L'immigration d'anglophones des îles britanniques, ajoutée aux soldats de Wolfe, eut tôt fait de constituer un noyau anglais privilégié au milieu de la population du Canada. Un peu plus tard, la Révolution américaine provoqua l'exode d'Américains qui ne pouvaient pas se résigner à ne plus vivre sous l'autorité de leur roi anglais. Ce furent les Loyalistes de l'empire accueillis à bras ouverts au Canada où ils jouirent de privilèges énormes, terres, subsides, considération, etc. Pierre Godin (*René Lévesque: Un enfant du siècle*, Boréal, 1994, p. 25) raconte comment fut établie la municipalité de New Carlisle, en Gaspésie, patrie de René Lévesque. Après avoir chargé une expédition de repérer les meilleurs emplacements, le gouverneur Haldimand «se montre d'une générosité sans borne à l'égard de ses nouveaux sujets qui parlent la langue de Sa Majesté: gratuité du sol, des instruments aratoires et même de certains articles de mobilier». Trois cent quinze «colons originaires pour une bonne part de Carlisle en Pennsylvanie, quittent Yamachiche pour la terre promise gaspésienne» (p. 25). Cet exemple se répéta sous de multiples formes en Estrie et dans ce qui allait devenir bientôt le Haut-Canada et, plus tard, l'Ontario. Ce qui importait, c'était d'établir une population anglophone de plus en plus nombreuse pour faire contrepoids aux francophones, occuper les postes de commande, gérer le commerce et l'industrie, assimiler et éliminer éventuellement la présence économique et culturelle francophone des nouvelles contrées soumises à Sa Majesté britannique.

Dès que la population anglaise fut suffisamment nombreuse, on divisa le pays en deux provinces: le Bas-Canada et le Haut-Canada, le Bas-Canada, à grande majorité francophone, mais toujours dominé économiquement et politiquement par une minorité anglophone; le Haut-Canada, par contre, largement anglophone, mais sous la coupe de familles anglophones dominantes (le Family Compact). Ces régimes aristocratiques coloniaux répondaient de moins en moins aux besoins et aspirations du peuple ordinaire, même chez les anglophones. Il se produisit donc tant dans le Haut-Canada que dans le Bas-Canada des rébellions (1837-1838) qui furent réprimées, mais provoquèrent une enquête qui fut confiée à Lord Durham, parent de la jeune reine Victoria.

Durham exprime clairement les intentions du gouvernement anglais à l'égard des francophones du Canada. Il recommande en particulier l'union des deux provinces sous une seule juridiction, un seul parlement avec égalité de représentation pour les deux provinces (même si la population du Bas-Canada était beaucoup plus nombreuse à l'époque), ce qui donnait une nette majorité anglaise puisque les représentants des Cantons de l'Est, largement anglophones s'ajouteraient au contingent de représentants de l'ancien Haut-Canada.

En outre, pour liquider les séquelles des rébellions, on a dédommagé ceux qui avaient subi des dommages et préjudices dans le Haut-Canada, mais geste très révélateur, on s'opposa violemment à compenser ceux qui avaient subi des dommages analogues dans le Bas-Canada.

On pourrait épiloguer longtemps sur ce que contient d'incohérence, de mépris, de racisme, le rapport de ce célèbre Durham. Tout en reconnaissant le courage et l'esprit d'aventure du petit peuple québécois (p. 81) dans le commerce des pelleteries « que ces gens et leurs descendants poussèrent au-delà des montagnes Rocheuses et qu'ils monopolisent encore, en grande partie, dans toute la vallée du Mississippi » (*Le Rapport de Durham* [1839], présenté, traduit et annoté par Marcel-Pierre Hamel, Éditions du Québec, 1948), Durham les accuse de tenir « aux anciens préjugés, aux anciennes coutumes, aux anciennes lois, non par un sentiment de leurs heureux effets, mais avec cette aveugle ténacité d'un peuple mal éduqué et stationnaire ».

Pourtant Durham lui-même note (p. 85) le dur sort que ses propres congénères avaient fait aux Canadiens après la conquête:

Dès le début du régime colonial les circonstances écartèrent du pouvoir les natifs du Canada et mirent tous les emplois de confiance et de profit aux mains d'étrangers d'origine anglaise. La même classe de personnes remplit aussi les plus hauts postes de l'État.

Et Durham d'aggraver encore l'incohérence de son discours en reprochant aux Canadiens de manquer d'énergie, de dynamisme, tout en précisant qu'on leur enlève toute possibilité d'exercer de telles qualités. Il reproche aux seigneurs anglais (une bonne moitié des seigneurs) leurs attitudes dictatoriales, autoritaires et injustes (p. 86). En outre, reconnaît-il (p. 86): « Les industriels anglais aux habitudes régulières et dynamiques éliminèrent de toutes les branches les plus lucratives de l'industrie leurs concurrents inactifs et insoucians de race française... »

Nous connaissons tous son raccourci prodigieusement injuste: « C'est un peuple sans histoire et sans littérature » (p. 311). L'intention clairement exprimée de Durham à sa jeune parente Victoria en 1839 est la suivante (pp. 303-4): « Sans opérer le changement ni trop vite ni trop rudement pour ne pas froisser les esprits et ne pas sacrifier le bien-être de la génération actuelle, la fin première et ferme du Gouvernement britannique doit à l'avenir consister à établir dans la province une population de lois et de langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une Assemblée décidément anglaise ». Un peu plus loin dans sa conclusion, Durham se laisse aller à des considérations touchantes de racisme miséricordieux (pp. 308-309):

Et cette nationalité canadienne-française, devrions-nous la perpétuer pour le seul avantage de ce peuple, même si nous le pouvions? Je ne connais pas de distinctions nationales qui marquent et continuent une infériorité plus irrémédiable. La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais. Toute autre race que la race anglaise (j'applique cela à tous ceux qui parlent anglais) y

apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais.

Charles Darwin avait-il lu Durham lorsqu'il cherchait à illustrer sa dure loi de « la survie du plus apte, du plus fort » dans sa théorie de l'évolution en invoquant le sort des francophones canadiens? Le moins qu'on puisse dire, c'est que la rigueur scientifique en prend un coup. Dans son livre publié en 1871, *The Descent of Man (L'Origine de l'homme, p. 157)*, Darwin écrit que « les remarquables succès des Anglais comme colons, en comparaison d'autres nations européennes, ont été attribués à leur « énergie audacieuse et persévérante »; un résultat qui est bien illustré par la comparaison entre les progrès des Canadiens d'origine anglaise et ceux d'origine française . . ». Et Darwin de continuer plus loin (p. 158):

Quelle que soit l'obscurité qui entoure le problème du progrès de la civilisation, nous pouvons au moins nous rendre compte qu'une nation qui a produit pendant longtemps le plus grand nombre d'hommes hautement intellectuels, énergiques, courageux, patriotiques, et bienveillants, possédait en général un avantage (prévaudrait) sur des nations moins favorisées.

Son explication de la *sélection naturelle* nous porte à penser que Darwin avait pris à son compte les préjugés exprimés par Durham dans son rapport au gouvernement impérial.

Le rapport de Durham remonte déjà à plus de 150 ans. Les mentalités ont-elles changé de part et d'autre? Les rapports de force se sont modifiés. Jusqu'au milieu de ce siècle et davantage, le Canada français s'est vu nettement défavorisé. Le clergé catholique a perdu une part de son influence, mais la petite élite « interface » continue de jouer sur les deux tableaux.

Après Durham, en tout cas, le Bas-Canada et le Haut-Canada se sont retrouvés sous un même gouvernement dont on savait que, même avec des pouvoirs restreints, il resterait sous l'influence prépondérante des anglophones. Car même si la population du Bas-Canada dépassait de beaucoup à l'époque celle du Haut-Canada, on reconnaissait aux deux anciennes juridictions le même nombre de députés, ce qui signifiait une nette majorité anglaise en prenant en compte les régions fortement anglicisées du Bas-Canada (l'Estrie, par exemple). De plus, la dette du Haut-Canada, très forte au moment de l'Union, sa situation apparemment très désavantageuse avec nombre de projets, de routes, etc., laissés en plan faute d'argent, tout cela se trouvait partagé également avec l'ancien Bas-Canada qui, lui, semblait se mieux tirer d'affaires (voir note du *Rapport de Durham*, cité plus haut, p. 322).

Mais la fusion ne donna pas les effets escomptés. Les deux communautés reconnurent leurs spécificités et créèrent des structures *de facto* qui déjouèrent en partie les visées assimilatrices de Durham et de la puissance impériale. Quelques années plus tard, en 1867, on institua le Dominion du

Canada où le Québec se trouva cette fois à n'être plus qu'une province d'un pays s'étendant éventuellement du Pacifique à l'Atlantique, « A mari usque ad mare » nous rappelle la devise de ce nouveau pays. L'Acte de constitution fut jusqu'à tout récemment une loi du parlement britannique: *L'Acte de l'Amérique du Nord britannique (le British North America Act)*. C'était une loi anglaise dont l'interprétation ultime relevait d'une juridiction étrangère, le Conseil privé de Londres. Les visées expansionnistes implicites dans cette loi eurent tôt fait de balayer par la force, comme nous venons de le rappeler, les projets politiques des Amérindiens et des francophones de l'Ouest.

Les Anglais (qui jusqu'au milieu de ce siècle en gros réservaient le nom de Canadiens aux francophones, se qualifiant eux-mêmes de British) se rangeaient du côté de l'Angleterre dans toutes les guerres, justes ou injustes, où leur mère-patrie jugeait bon de s'engager pour des raisons commerciales ou impérialistes. Il y eut la guerre des Boers en Afrique du Sud au début du siècle et les Première et Seconde Grandes Guerres. Pour la Seconde Grande Guerre en particulier, le Québec refusa toujours de se soumettre à la conscription que les régions anglaises souhaitaient. À ce propos, le premier ministre fédéral de l'époque, William Lyon Mackenzie-King, s'était engagé solennellement envers le Québec à ne pas imposer de conscription. À un certain moment, sous la pression des militaires, il crut devoir le faire et consulta la population par plébiscite ou référendum afin de se dégager de sa promesse. Les Québécois francophones à qui justement son engagement s'adressait s'y opposèrent en grande majorité, mais le reste du Canada accepta de le relever de sa promesse. Il décréta donc la conscription.

Enfin Pierre-Elliott Trudeau rapatria la constitution il y a quelques années contre le gré du Québec, processus illégitime s'il en est, en portant l'outrecuidance jusqu'à la modifier sans même se soucier d'obtenir ou de chercher à obtenir l'aval d'un des peuples prétendument fondateurs de ce pays.

Depuis lors, on a tenté de remédier à cette erreur fondamentale; car il y a au Canada anglais de nombreuses personnes bien intentionnées qui ressentent la profonde incongruité de la situation actuelle. Mais il existe toujours dans le ROC (Rest of Canada) cette visée assimilatrice héritée de la conquête et explicitée par Durham au XIXe siècle. Cette visée a mené au refus de l'Accord du Lac Meech en 1990 et au rejet par référendum en 1992 de l'entente de Charlottetown où on cherchait à donner une certaine légitimité à la constitution canadienne au Québec, en reconnaissant son caractère distinct, ses aspirations, sa spécificité culturelle et sociale. Or, le Canada anglais refusa cette reconnaissance parce que l'Accord, pensait-on, accordait trop au Québec, alors qu'au Québec on jugea à une forte majorité (la participation au référendum atteignit 83 pour-cent de l'électorat) que l'accord n'allait pas assez loin dans la reconnaissance de notre spécificité.

On prétendra que la culture et la langue majoritaires occupent désormais au Québec la place qui lui revient selon le pourcentage de la population francophone. Or il existe toujours au Québec même des ghettos où l'on peut rester unilingue anglophone. Les ethnies minoritaires ressentent toujours un attrait presque irrésistible pour l'anglais, ce qui prouve concrètement l'influence considérable que continue d'exercer cette langue aux plans économique et culturel. Le Québec reste toujours une province où une importante commission scolaire, la PSBGM (Protestant School Board of Greater Montreal) peut se permettre d'avoir à sa tête un président unilingue anglais alors qu'elle compte sous sa juridiction plusieurs dizaines de milliers d'élèves de langue française. Un écrivain comme Mordecai Richler peut continuer de déverser son fiel sur le Québec ici même et à l'étranger en le qualifiant de société tribale et arriérée. Et pourtant quelle communauté anglophone du Québec s'est vue forcée de loger ses enfants dans des baraquements sans installations sanitaires d'un parc industriel, comme on l'a fait pour la communauté francophone de Kingston en Ontario où le gouvernement fédéral a décidé récemment de transporter ses aspirants officiers de langue française?

De nombreux Anglo-Canadiens ont un esprit plus ouvert; ils sont sympathiques au Québec et à ses aspirations. Ce sont eux et ceux qui leur ressemblent qui rendront possible un dialogue ouvert intelligent, fraternel d'un nouveau Québec avec le reste du Canada. Car le Québec, à mon sens, ne rejette pas les autres, il n'a pas d'amertume ou d'esprit de vengeance. Les prophètes de malheur, ceux qui n'ont à la bouche que la négation et le refus, les suppôts de la peur et de l'impuissance représentent une interface irréductible qui en dépit des graves dangers qui nous guettent au plan de l'identité culturelle et sociale, s'emploient à empêcher le Québec d'accéder à son autonomie en jouant sur la fragilité des plus vulnérables parmi nous, les plus vieux, les économiquement faibles, les moins bien préparés par leur niveau de scolarisation et de formation professionnelle.

La non-reconnaissance persistante du Québec comme partie prenante dans la constitution même de ce pays, l'insensibilité généralisée d'une bonne majorité de la population anglo-canadienne s'ajoutent aux menaces qui pèsent sur la francité du Québec dans une mer anglophone. L'anglicisation graduelle des minorités de culture francophone au Canada ROC et chez nos voisins du sud, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral confirmé par les plus hautes autorités judiciaires, et qui rend constamment fragiles les juridictions reconnues aux provinces, les chevauchements coûteux qui en résultent dans une multitude de domaines, le multiculturalisme trudeau qui cherche à réduire à la seule langue la spécificité d'un des peuples constituants du Canada. La situation désastreuse des finances publiques d'un pays hyper-gouverné, le déversement catastrophique appréhendé sur les provinces de juridictions parfois illégalement accaparées par les instances fédérales, juridictions instaurées à coup d'endettement inconsidéré, mais bien évidemment sans transfert des fonds nécessaires pour les

assumer, enfin l'humiliation d'avoir à recourir à une clause «nonobstant» pour garantir certains des acquis les plus précieux de notre affirmation culturelle, autant de raisons, certaines historiques, d'autres relevant de la pure incompétence politique d'un pays fondé sur des objectifs désuets de domination et d'assimilation, autant de raisons, dis-je, d'accéder dans le respect et la dignité à la souveraineté.

## 2- UN QUÉBEC OUVERT ET SOUVERAIN

Dans nos considérations précédentes, nous avons insisté sur des aspects plutôt négatifs de la personne humaine (individuellement ou collectivement), ses appétits de pouvoir, de domination sur les autres et sa soif d'appropriation à son seul profit des biens de la terre. Nous avons voulu montrer les dysfonctionnements, les malheurs qui en ont résulté tout au long de l'histoire et, plus particulièrement en ce qui nous concerne, les effets néfastes sur le peuple québécois, la situation périlleuse de sa langue et de sa culture en Amérique du Nord.

D'une manière plus générale, nous pourrions nous demander quelle relation il y a entre l'État et la personne. Il est bien évident que la personne humaine a besoin d'une communauté et, à un certain niveau de développement, d'un État pour naître, grandir, s'acculturer et atteindre sa maturité humaine. Mais qu'est-ce qui vient en premier? La personne ou l'État? L'État, bien sûr, n'a aucune réalité sans les personnes qui le constitue, il n'est rien d'autre qu'une abstraction, s'il n'y a pas de personnes constituées en État. L'État existe pour les personnes, comme cadre dans lequel les personnes peuvent vivre leur maturité ou progresser vers la maturité. La maturité ou la progression vers l'état de maturité supposent qu'on sache bien de façon concrète en quoi consiste cette maturité; dans la possession des biens matériels qui permettent à chacun d'être et de se développer humainement dans une capacité autonome d'action (la liberté), dans tout un ensemble d'attitudes envers les autres et la nature, de connaissances, de moyens de communication, d'expression linguistique, de créativité technique et esthétique. Ce sont là les aspects culturels et spirituels de la personne humaine qui font l'objet de droits. Il est bien évident que les colonialismes et les impérialismes de toutes natures qui ont sévi sur la terre depuis des siècles, des millénaires même, représentent tout autre chose qu'un idéal vraiment humain qui puisse définir une maturité humaine souhaitable.

Un peuple comme celui du Québec qui aspire à sa maturité politique ne peut la concevoir ou la souhaiter sous des aspects négatifs. Chacun a besoin des autres pour se développer dans la foulée de ses ancêtres au sein d'une culture et avec une langue qui exprime les multiples aspects de cette culture. Il ne peut donc ou ne devrait pas concevoir son accession à la pleine maturité collective comme un processus de séparation ou d'indépendance qui recouvre des aspects négatifs. Comme adultes pleinement humains, nous dépendons des autres qui ont

noué avec nous des relations profondes, nous n'aspérons pas à nous isoler, à nous séparer.

M. Michel Bélanger (comme ses émules récents Ghyslain Dufour et l'ancien ministre du gouvernement Bourassa François Cloutier) a donc tout à fait tort, à mon sens, d'interpréter le sondage massif réalisé auprès de 10 000 personnes par les forces du « non » qu'il dirige, comme révélant une confusion d'esprit chez les Québécois. Selon lui, la question posée par le gouvernement du Québec ne serait pas comprise. Comme il se trompe! Les Québécois font preuve d'une compréhension beaucoup plus profonde que la sienne. Leurs aspirations sont positives et non négatives, ils ne veulent pas s'isoler, se cantonner dans une « indépendance » illusoire, mais s'ouvrir au monde économiquement, culturellement, politiquement, s'ouvrir au monde dans son ensemble, aux traités d'échange (Gatt et OMC), à l'ALENA (Association de libre-échange nord-américain), à l'ONU, et même à des relations particulièrement intenses à tous les plans avec le reste du Canada, dans une situation de pleine souveraineté et de pleine autonomie. L'aspiration à la souveraineté ne comporte d'aucune façon quelque velléité que ce soit de s'isoler ou de se refermer sur soi. M. Bélanger et ses compères Dufour ou Cloutier font injure aux

Québécois en les accusant de « confusion ». Voilà pourquoi, justement, ils disent « oui » en beaucoup plus grand nombre à la souveraineté qu'à la séparation ou à l'indépendance que les tenants du « non » voudraient bien introduire dans la question référendaire.

Le Québec peut-il se résigner à disparaître à plus ou moins long terme, ou à se retrouver minorité, ou encore à ne plus avoir dans le monde qu'une existence marginale et folklorique? Il faut répondre « oui » à notre souveraineté comme peuple. Notre expérience historique séculaire sous de graves menaces assimilatrices a développé en nous une sensibilité aiguë à tout ce qui sent l'impérialisme et le colonialisme, aux visées de domination et d'appropriation éhontées qui ont fait et font encore, parfois sous des visages plus hypocrites mais non moins réels et inhumains, les malheurs du monde. S'il y a progrès véritable vers une forme d'humanité plus parfaite, c'est par une transformation profonde des personnes et des sociétés qu'il se fera et qu'éclora sur terre et parmi nous une nouvelle forme de conscience des autres, du respect qui est dû à leurs droits, à leurs cultures, à leur dignité, à leur liberté. ♦

## Complément au mémoire présenté devant la commission de Laval

### Venant Cauchy

Président fondateur de la SPQ

Comme plusieurs groupes et personnes l'ont préconisé un peu partout au Québec depuis deux ou trois semaines, il faut saisir l'occasion de la souveraineté pour proposer aux Québécois un nouveau projet de société axé sur la pleine reconnaissance de la dignité humaine. Dans ce projet devrait figurer l'élimination des aspects débilissants de la partisanerie politique, par l'adoption dans la constitution du Québec de mécanismes efficaces de consultation populaire sur les grandes orientations de la République du Québec, mécanismes qui institutionnaliseraient en quelque sorte l'exercice auquel nous venons de nous livrer: référendum, pétitions, plébiscites, un peu comme cela se pratique dans certains pays, mais qui resteraient à définir selon notre mentalité et nos besoins.

Il faudrait de même insister sur la nécessité de mettre en oeuvre dans un Québec souverain, respectueux des besoins et de la dignité de ses citoyens, une politique efficace de plein emploi qui reconnaisse le caractère essentiel du travail productif de chaque citoyen.

Le Québec devra mettre à la disposition de ses jeunes filles et garçons la gratuité de l'accès aux formations professionnelles et universitaires. Il est injuste d'opposer aux moins favorisés la barrière de frais de scolarité qui leur interdit l'accès à ces formations largement payées par l'État dans la situation actuelle. La France doit nous servir d'exemple.

Enfin la justice que nous demandons pour notre langue et notre culture, nous devons nous-mêmes l'appliquer généreusement aux communautés autochtones qui habitaient le Québec avant nous. Cette justice doit viser à leur permettre d'atteindre à l'autonomie personnelle, sociale et culturelle, en se dégageant progressivement de la dépendance qui les a maintenus jusqu'à maintenant dans un état de frustration et d'infériorité. Cela est d'autant plus important que notre histoire est marquée justement par une alliance et une collaboration étroite avec les sociétés autochtones (dans l'est chez les Acadiens, dans l'ouest avec les explorations et les entreprises des La Vérendrye, Louis Riel et al.). La justice à rendre aux Amérindiens doit prendre le pas sur toute autre reconnaissance, plus particulièrement sur celle que nous devons aux communautés anglophones d'origine. ♦

le 2 mars 1995

## Les rois de valet

Jean-Luc Guoin

---

*Il y a des rois qui font d'excellents valets  
Il y a des lois désuètes désormais  
Il y a des poids que l'on traîne comme un boulet  
Il y a des fois où très loin je m'en irais*

*Point de lieu en ce pays fort mesquin  
Où, par tête de pipe, ne flottent plus d'unifoliés  
Que là où mes aïeux, fils de Champlain  
Ont lutté contre Phipps et autres faux alliés*

*Ah! que l'on m'explique la douloureuse idée  
De se faire glorieux à l'ombre de l'érable  
Déjà le drap sur la peau, soumis à leur règle  
Comme si mépris dans la soie fut plus honorable  
Jetterons-nous bientôt l'harfang aux griffes de l'aigle  
Comme si mépris de soi n'était point méprisable*

*D'Outaouais à Vieux-Québec par mon tréal  
Qu'il est triste de lire kouébek sur les polos d'ici  
Comme si, disait Sénèque, la mort était idéale  
Et qu'il n'y avait qu'insectes en ce nord pays*

*Dis pourquoi deux langues parlent chez moi  
Et qu'une seule ailleurs pourtant fait loi  
C'est que le english bien sûr récolte mes voix  
Et que mon lys est sans futur en leur Kanada  
Aussi le pays d'Alice bien mûr te tend les bras*

*Il y a des rois qui font d'excellents valets  
Il y a des lois désuètes désormais  
Il y a des poids que l'on traîne comme un boulet  
Il y a des fois où très loin je m'en irais*

*La botte sur la nuque, face contre terre  
Pour épingler sous la tuque règne d'Angleterre  
A rendre eunuque s'ils pouvaient faire  
La tête de Turc qui choisit de se taire*

*Quel est ce pays qui a peur de son nom  
Et qui préfère le country à sa propre maison  
Quel est ce pays qui toujours se dit non  
Qui s'aime bien petit et ce contre toute raison*

*Pourquoi racoller au souverain l'association  
Une fois encore au vin imposer la dilution  
Comme si enfin indépendance signifiait isolation  
Comme si le lien n'était point propre à toute nation*

*Poussière de liberté sur un plat de végétal  
Rançon d'un peuple amoureux de servitude  
Mais viendra jour où j'irai voir les filles  
Et auprès d'elles triompher de ma solitude  
Car Thémis et Athéna ouvrent toutes les grilles*

*Le Berlu de Vigneault dans l'île de Leclerc  
La plume de Rousseau dans l'encrier de Voltaire  
Tu es, toi, citoyen français d'Amérique  
A la croisée des chemins et il faut faire  
A la façon de mon propos littéraire  
Qui attend qu'un piano lui offre musique  
Que liberté naisse enfin du politique*

*Il y a des rois qui ne boivent que du lait  
Il y a des lois désuètes désormais  
Il y a des poids que l'on traîne comme un boulet  
Il y a des fois où très loin je m'en irais.*

## Aspect du postmoderne

Isabelle Rivard

Étudiante, Université Laval

Mardi le 21 février dernier, au Pub St-Alexandre de la rue Saint-Jean à Québec, eut lieu, parrainée par la Société de Philosophie de Québec, une table ronde ayant pour objet la postmodernité. Abordée par deux de ses multiples aspects, philosophique par Christian Boissinot, «doctorant» à la Faculté de Philosophie de l'Université Laval, et artistique par Viviane Saint-Yves, étudiante au second cycle en Histoire de l'Art, également de l'Université Laval, la thématique avait réuni un auditoire assez nombreux pour que les retardataires aient le gracieux loisir de faire le pied de grue.

Commandé par le Conseil des Universités auprès du Gouvernement du Québec et publié aux Éditions de Minuit en 1979, l'essai à caractère sociologique de Jean-François Lyotard sonna le glas d'une ère révolue pour inaugurer La condition postmoderne. Le modernisme teinté d'optimisme envers l'évolution de la science et des technologies ne souffrant plus que l'on se réclame de lui sans incongruité, il s'imposait de repenser notre époque. Téméraire, Lyotard inaugura l'usage du terme "postmoderne" en philosophie. Le mot n'est pas sans soulever l'équivoque: le postmoderne, s'il est l'après-modernité, se trouve-t-il en rupture ou en continuité avec cette modernité? La modernité elle-même s'éveille-t-elle avec Descartes, ou plus tôt encore avec Hérodote et Augustin? Pourquoi référer à la modernité (et par cela en ébranler le sens) pour qualifier le vingtième siècle, plutôt que de créer une appellation tout à fait originale? Ne pourrait-on se borner simplement à traiter de la contemporanéité, laissant à nos successeurs le soin de nommer notre époque?

À trop vouloir épuiser le sens du mot lui-même, on évite l'abord de ce qu'il désigne et l'on se soustrait à la problématique visée. De là à soutenir que postmodernisme et postmodernité ne sont que chimères dans l'imaginaire d'un fantaisiste fils de Rabelais, et que nous nous trouvons toujours au cœur de la modernité, le Rubicon est lestement franchi.

La négation d'une chose telle que le postmoderne est toutefois compréhensible. La lecture des Baudrillard, Rorty et Lyotard n'est pas sans dérouter. Pour qui cherche consolation en la philosophie, ou, mieux encore, quelque "pharmakon" à ses maux, en ces écrits, le salut exige le sacrifice de la stabilité, de l'immutabilité. Le contact avec la pensée se réclamant du postmoderne ébranle plus qu'il ne conforte dans les certitudes. Le progrès de l'humanité n'évolue plus selon une fonction linéaire de courbe positive, dès lors il ne peut plus être question

de progrès vers l'avenir. Anticiper le futur comme satisfaction graduelle des espoirs humains ne révèle qu'un optimisme naïf. Les désastres de la Seconde Guerre et la Shoah constituent les contre-exemples les plus probants de la foi en l'homme et en la science de la modernité et des Lumières. Les pôles apparemment inébranlables de la science, du sujet lui-même et de son rapport au temps reçoivent par le postmoderne une impulsion dont l'issue nous demeure encore inconnue. D'où sans doute la propension actuelle à la "mise en musée", la mise en archives systématique des moindres événements du quotidien de l'immense "zone" qu'est devenue notre planète.<sup>1</sup>

Il est toutefois légitime de mettre en doute la question d'une postmodernité philosophique. En effet, bien qu'en art, en littérature, en architecture entre autre, certains mouvements et écoles se réclament explicitement d'un postmodernisme (mouvement surtout lié aux avant-gardes de la fin du XIXe et de l'aube du XXe) la pluralité des sens de la postmodernité à l'intérieur même des écrits des philosophes rend ardue la tâche de son étude. Soulevant d'emblée la question de la méthode, soulignant le danger de dispersion pour le catalogue des multiples significations et le risque de simplisme et d'unilatéralité d'une fidélité à un seul philosophe, monsieur Boissinot s'employa à l'isolation et l'exposition d'un dénominateur commun aux multiples significations de la postmodernité. À partir de l'incontournable considération de la modernité, en tant qu'elle se caractérise par la *tabula rasa* et par la subjectivisation comme point d'appui à l'édification du système, se dégagea une première caractérisation de la postmodernité. En regard de la modernité et de ses idées d'un fondement (le sujet) dont est issu l'ordre, d'une finalité de l'histoire et de l'assurance de l'atteinte des objectifs par l'idée de progrès, le «post» de l'inquiétante postmodernité a valeur d'avertissement. Par là se révèle la crise du fondement de l'entreprise moderne, le sujet, et impliquée par la première, celle du réel, où, ultimement, le réel se trouve neutralisé par la mise en scène qu'opère les média.

Évitant la confusion de ce constat de la postmodernité avec un nihilisme, monsieur Boissinot précisa la possibilité nouvelle du postmoderne de ne plus rejeter les passés, celui de la modernité compris, mais plutôt de les écouter en se remémorant, de prêter l'oreille aux cultures et langages autres qu'occidentaux. La philosophie devient alors conversation avec l'histoire. La recherche d'un bonheur tangible et immédiat accompli par la réalisation du moi, par la spontanéité et le joissance à partir des offres du réel, n'est alors pas tant la mort de l'homme moderne que son ultime maturité.

1. Sur la zone et la mise en musée, consulter "Zone" et "Monument des possibles" in: Jean-François Lyotard, Moralités postmodernes. Paris: Galilée, 1993, respectivement aux pages 25 à 36 et 143 à 160.

Constatée par la pensée postmoderne, la conscience du temps présent et des tâches incombant à l'humanité, par l'inauguration d'un retour au passé en un dialogue et par la reconnaissance de la valeur d'inconnue du futur dans l'équation temporelle, offre au présent ses lettres de noblesse comme moment historique. Le postmoderne n'est alors plus la destruction du projet de la modernité ou la simple recherche d'un nouveau style philosophique, mais plutôt (et par cela on est à des lieues d'un nihilisme pleurant sur l'absence de structure) une intégration de tous les styles et la coexistence pacifique des expressions de la pensée.

Se voulant moins académique que l'exposé de Monsieur Boissinot, soutenue par un visionnement de diapositives fort à propos, la contribution de Madame Saint-Yves à la table ronde nous proposa un parcours de l'histoire de l'art retraçant, de Manet à Andy Fabo en passant par Warhol, l'articulation de la transition du modernisme au postmodernisme.

Élaborée dans les années soixante par le critique d'art américain Clément Greenberg et reprise par, entre autres, les Achille Bonito Oliva et Guy Scarpetta, la théorie du modernisme guidant notre parcours caractérise son objet comme "tradition du nouveau", volonté de rupture avec les canons, modifications et épurations des codes du langage artistique. Selon Greenberg, la peinture moderne débute avec Manet et Courbet et s'achève avec Pollock, le "dripping" et "l'action painting", lorsque le procédé lui-même, et non plus seulement la représentation, comparait (permettez l'image) devant la critique. Parmi les oeuvres considérées par Greenberg comme modernistes, retenons "La montagne Sainte-Victoire" de Cézanne, les tableaux cubistes analytiques de Picasso et les monochromes de Malévitch et de Klein. Aux critiques de la représentation et du procédé, on peut ajouter la critique de la perception de l'oeuvre: Duchamp remet en question la notion même d'oeuvre d'art, affirmant qu'il suffit qu'un objet figure dans un musée pour que le statut d'oeuvre d'art lui soit accordé.

L'articulation du modernisme au postmodernisme fut opérée par le pop'art de Warhol. Sa Joconde, par exemple, faite à partir de photos tirées de revues, et reproduite en des milliers d'exemplaires, illustre l'oeuvre quittant l'élitisme et devenant objet de consommation pour un large public.

Le postmodernisme pour sa part, par opposition au modernisme, peut se définir par la réappropriation de la tradition, le retour à l'expression du sujet, au sentiment et à la pulsion, et par l'apparition du mélange des codes (métissage des matériaux), de la citation et du fragment. Transculturel, transdisciplinaire et transhistorique, le postmodernisme artistique donne naissance à des oeuvres hétérogènes. Chez Basquiat, par exemple, se mêle au pinceau de l'artiste le graffiti et le dessin d'enfant.

Afin de semer le doute face à la catégorisation des mouvements artistiques, Madame Saint-Yves prit garde de souligner la présence du métissage dès les "modernes" Braque et Pollock. L'historicité en art pose en effet problème. Ne serait-il pas singulier de chercher, pour la détermination du pos-

modernisme, le point de rupture avec le modernisme, déjà qualifié par la volonté de rupture? Une telle attitude serait elle-même on ne peut plus moderniste. En tant que retour au passé sans rupture avec le modernisme, le postmodernisme n'a pas véritablement de point de départ précis. Refusant la rigidité d'une définition arrêtée, Madame Saint-Yves ouvrit la perspective en concluant par la question, elle-même multiple, à savoir si le postmodernisme est un après-modernisme en continuité avec le mouvement précédent, un contre-modernisme en rupture avec le modernisme, ou encore un pré-modernisme au sens d'un retour à l'histoire incluant le présent comme moment historique, au sens baudelairien.<sup>2</sup>

Tout comme en philosophie, le postmoderne artistique est un "monstre polymorphe" (selon l'expression de Heinz Weinmann, *Le Devoir*, 20 juillet 1994) dont la géométrie variable rend toute tentative de définition si périlleuse que l'on pourrait prétendre que la mouvance elle-même est son trait le plus caractéristique. La communication de Viviane Saint-Yves, à l'instar de celle de Christian Boissinot d'ailleurs, évita avec bonheur la tentation et l'écueil de figer le postmoderne afin de le rendre comestible.

À la suite des exposés, les interventions de l'assistance, s'intéressèrent surtout au sens du préfixe "post" dans l'expression postmodernisme et ses variantes, ainsi qu'au nouveau rapport du sujet au temps, au futur dans sa dimension d'avenir comme possibilité. L'espoir subsiste-t-il au fond de la boîte de Pandore? Quelques personnages en mal de public mirent l'occasion de la table ronde à profit, se permettant de provoquer un glissement de la thématique du débat vers leurs propres intérêts. Leur appropriation éhontée de la quasi totalité de "l'espace communicationnel", si j'ose dire, trahit un déplorable manque de respect envers les conférenciers et l'assistance. En outre, à cause de cela, bien qu'annoncé par Monsieur Boissinot au cours de la discussion, un aspect crucial de la thématique fut négligé: l'aboutissement original de l'esthétique du sublime de la *Kritik der Urteilskraft* kantienne, le phénomène de l'esthétisation postmoderne chez Lyotard. Il eut été de mise de souligner le paradoxe de la prépondérance du thème de l'esthétique dans la dernière publication de Lyotard, *Moralités postmodernes* et ce faisant, reconnaître des déterminations de la pensée par l'art et l'esthétique. ♦

2. "Malheur à celui qui étudie dans l'antique autre chose que l'art pur, la logique, la méthode générale! Pour trop s'y plonger, il perd la mémoire du présent!", affirmait Baudelaire.

## Compte rendu des activités du CEPH

**Joseph Chbat**

responsable du Ceph

La session de l'automne 94 qui vient de s'écouler a permis au CEPH de tenir deux réunions importantes et quelques activités dont nous faisons un rapport dans ce qui suit.

### I-PREMIÈRE RENCONTRE: 22 SEPTEMBRE

La première rencontre de l'automne dernier a porté essentiellement sur deux points:

#### 1. Information sur le dossier «philosophie pour enfants» et suivi à assurer

Ce dossier est très vivant. Rappelons qu'il y a eu jusque-là la lettre à la ministre Lucienne Robillard (décembre 1993), suivie de la lettre au ministre Jacques Chagnon, qui lui a succédé. En guise de préparation à une rencontre éventuelle avec le ministre ou l'un de ses représentants, nous avons procédé à l'analyse du document *Faire avancer l'école*, pour ajuster nos recommandations à ses objectifs, suite à quoi un comité ad hoc, formé de Jean-Maurice Lamy, Joseph Chbat, André Carrier, Michel Seymour, Marie-France Daniel et Louise Marcil, a préparé un document sur la philosophie pour enfants, ses vertus et son implantation au Québec. Ce document a été envoyé au ministre Chagnon et à plusieurs personnalités importantes. Dans notre esprit, ce document pouvait servir de point de départ lors d'une rencontre avec les responsables du ministère d'Éducation.

Sur ce front, le Ceph a réagi à un article de Mme Agnès Gruda, sur la morale, paru dans *l'Actualité*, en lui soulignant l'espoir que représente la philosophie pour enfants dans le domaine de l'enseignement moral. Voici le texte qui a été publié au mois d'octobre dans la revue *l'Actualité*:

*La philosophie pour enfants: espoir sur le front de l'enseignement moral*

*L'article d'Agnès Gruda Quand la morale est immorale, paru dans le numéro du 15 septembre, a suscité l'intérêt du Comité de l'enseignement de la philosophie (CEPH), organe de la Société de philosophie du Québec. A ce propos, le CEPH aimerait attirer l'attention sur les cours de «philosophie pour enfants» donnés dans bon nombre d'écoles primaires.*

*A partir d'un roman parsemé d'idées donnant à penser et à discuter, dont on lit un épisode à chaque séance, les élèves ont l'occasion de mettre à l'épreuve leur propre pensée et de faire l'apprentissage du dialogue discipliné. Ils développent ainsi leur esprit critique et créatif sur des problèmes variés, notamment d'ordre moral, de même que*

*leur capacité de s'engager dans une communauté de recherche, prélude à une participation active à la vie démocratique.*

*Le matériel utilisé, adapté aux diverses étapes du développement de l'enfant, est fort riche. Il comprend, outre des romans, des cahiers d'exercices permettant de jouer sur tout l'éventail des habiletés intellectuelles. Lecture active, écoute active, expression de ses idées - justification à l'appui -, interaction avec les pairs, réflexion sur les questions fondamentales, voilà des outils précieux pour la formation du jugement moral.*

S'interrogeant sur le mode de présence de la philo pour enfants dans les divers ordres d'enseignement, et sur la possibilité de l'introduire dans la formation des maîtres et comme matière autonome dans le curriculum du primaire et du secondaire, une divergence s'est manifestée. Un des membres du Ceph estime qu'il ne serait pas heureux que la philosophie se présente comme une matière distincte au même titre que le français ou les mathématiques, de peur qu'elle soit desservie et qu'elle perde l'esprit qui l'anime (comme cela est arrivé pour la plupart des matières). Ce membre préconise plutôt sa présence comme approche pédagogique pouvant inspirer l'enseignant quelle que soit sa matière.

#### 2. Le dossier de la liaison entre formation universitaire et l'enseignement philosophique au collégial

C'est un dossier qui intéresse le Ceph depuis longtemps. Interrogés sur la possibilité de sensibiliser leurs départements à introduire dans le curriculum des étudiants en philosophie des éléments de pédagogie et un souci de prise de contact avec l'enseignement collégial, les représentants des départements universitaires réagissent comme suit:

Du côté de l'Université de Montréal, on estime que le département de philosophie est semblable à l'ensemble des autres départements universitaires. Leurs préoccupations sont avant tout d'ordre disciplinaire et fortement axées sur la recherche.

Quant au représentant de l'UQAM, bien que tout à fait d'accord avec l'évaluation du représentant de l'Université de Montréal, il fait constater que son département a quand même un protocole permettant à un étudiant, dans le cadre de ses activités encadrées, de faire jusqu'à deux stages en enseignement de la philosophie. Toutefois, il considère nécessaire de retravailler ce protocole pour le rajeunir et le rendre plus attrayant, tout en l'adaptant aux besoins réels des étudiants qui ont l'intention d'enseigner la philosophie au collégial. Le Ceph entend donc analyser avec lui ce protocole afin de lui faire quelques suggestions d'amélioration, suite à quoi, il pourra penser à une collaboration pour la tenue effective de stages en milieu collégial de certains étudiants de philosophie qui étudient à l'UQAM.

Comme on le voit, ce dossier que le Ceph considérait très important butte sur des difficultés majeures. Comment trouver des solutions pratiques pour assurer la liaison universités-collèges et pour bien brancher le futur diplômé en philosophie sur la réalité de l'enseignement collégial? Le Ceph devrait garder le dossier comme prioritaire et s'ingénier à imaginer des avenues susceptibles d'améliorer la situation. C'est donc un dossier à suivre, et on aura besoin de toute notre imagination et de toute notre créativité pour trouver des avenues valables et efficaces.

## II-DEUXIÈME RENCONTRE: LE 24 NOVEMBRE

La deuxième rencontre de l'automne a porté sur le thème: l'approche Lipman dans les études supérieures.

C'est suite à la parution du numéro spécial du Bulletin de la SPQ, consacré aux objectifs, à la méthode et au matériel de la philosophie pour enfants, qu'il nous a semblé approprié de faire une rencontre sur ce thème.

Nous sommes partis de l'hypothèse que l'approche Lipman vaut également pour le niveau des études supérieures. Nous avons cité le fait que plusieurs professeurs du collégial utilisent déjà cette méthode et que Lipman lui-même avait essayé sa propre méthode au niveau collégial, abordant des textes de Kant, de Hobbes, et d'autres grands philosophes, et il s'en est déclaré assez satisfait.

Nous avons donc proposé une soirée Lipman de couleur universitaire, où nous avons formé, sous la direction de Gérard Potvin (UdM, Sciences de l'éducation), une «communauté de recherche» qui visait à convaincre de la validité de notre postulat. Nous estimions que dans le haut lieu de la recherche qu'est l'université, la «communauté de recherche» devait certainement avoir sa place.

Notre projet initial était de partir d'un texte de Kant et d'en faire une lecture partagée suivie de l'application de la méthode Lipman dans tous ses points, mais sur place, nous avons cédé au désir du groupe qui s'est plutôt orienté vers une discussion à la Lipman sur le défi de l'enseignement de la philosophie au collégial. Le thème était tellement plus d'actualité, surtout avec la réforme du collégial, que nous avons dû sacrifier la lecture du texte de Kant préparé pour la circonstance.

Mais malgré cela, nous avons pu rappeler le déroulement d'une «communauté de recherche» à Lipman, et nous avons pu en rappeler les grandes lignes et la vivre à propos d'un thème improvisé et que les participants voulaient plutôt aborder.

Il reste que nous n'avons pas pu tester la validité de notre hypothèse, à savoir la pertinence de l'approche Lipman pour la découverte et l'assimilation des textes des grands philosophes, au niveau des études supérieures. Et ce sera probablement là l'objet d'une rencontre à venir.

Pour terminer, le Ceph a promis au responsable du Bulletin, M. Martin Godon, de le supporter dans la rubrique sur les productions en didactique de la philosophie, et nous ferons notre possible pour alimenter cette rubrique.

Le 11 janvier 1995 ♦

## La recherche en philosophie au Québec

Isabelle Rivard

Étudiante, Université Laval

Le nomination de Jean Garon au poste de ministre de l'Éducation, bien qu'ayant quelque peu assagi les tumultueuses bourrasques de la réforme Robillard, n'est pas pour autant instigatrice d'un calme paisible dans nos institutions d'enseignement. D'une part, les États Généraux sur l'éducation sont imminents; d'autre part, le député de Lévis n'a pas usé de gants blancs, (pour ne pas dire qu'il a jeté le gant), remettant en cause les tâches des professeurs d'université. Que les professeurs enseignent! Qu'ils ne négligent pas l'accomplissement de ce pour quoi on les a engagés, résulte-t-il de ses récentes interventions dans les médias québécois. Par ces imprécations le ministre Garon n'est pas sans viser la prépondérance croissante de la recherche subventionnée dans les milieux universitaires.

Que les professeurs enseignent, nul ne contestera cette nécessité. Que les chercheurs tentent d'arracher à l'inconnu des parcelles de connaissance n'a rien de plus de choquant. Dans un contexte où les subsides de l'état envers les institutions diminuent, où le critère de la recherche subventionnée oriente l'embauche des professeurs, la difficulté survient lorsque professeur et chercheur se confondent. La conciliation de la recherche, de l'enseignement, de la participation à des rencontres professionnelles (sociétés savantes...) ainsi que la rédaction de publications relève alors d'une antinomie pratique.

Dans les milieux philosophiques, la situation ne commet pas l'impair de la différence: tout comme ailleurs on sollicite les professeurs de toute part. La condition de possibilité d'un jugement éclairé face à cette situation n'exige-t-elle pas une meilleure connaissance des activités des différents chercheurs en philosophie au Québec? Quel est leur mandat au sein des institutions et des cercles des sociétés savantes? N'importerait-il pas que l'ampleur et les enjeux de leur labeur connaissent une plus grande diffusion?

Dans cette optique, nous voulons ici inaugurer l'accès aux groupes de recherche des institutions québécoises d'enseignement supérieur. Nous nous proposons de rencontrer divers groupes de recherche afin de dégager les enjeux de leur travail, de souligner l'indispensable apport à la vie intellectuelle québécoise et de jeter un pont entre l'enseignement et la recherche, évoquant par là la possibilité d'une cohabitation pacifique de ces deux pôles.

En conséquence, je suggère aux groupes de recherche en philosophie ainsi qu'aux chercheurs désireux qu'on les rencontre de manifester leur intérêt dès que possible en écrivant à l'adresse du Bulletin. ♦

## Réédition d'*Outil pour une pensée systématique*

**Joseph Chbat**

Professeur, André-Grasset

La seconde édition d'*Outils pour une pensée systématique*, de Jean-Maurice Lamy (I.T.H.Q) vient de voir le jour. En plus d'avoir enrichi la première édition de nouveautés telles que l'évaluation globale des arguments, l'épreuve des astérisques, les diagrammes de Venn, des éléments de logique symboliques et des conseils pour la dissertation, outre une grille de correction, elle a ajouté à l'inventaire des schémas d'arguments les dix-neuf modes valides du syllogisme catégorique et les règles utilisées en déduction naturelle. De plus, elle s'accompagne d'un précieux recueil d'exercices, avec solutionnaire, d'une centaine de pages, réalisé avec le concours de Robert Dupuis (Jean-de-Brébeuf).

Comme la première édition, elle arbore le triangle ayant comme sommets la description, la problématisation et l'argumentation. Dans *Savoir dissenter* (1985), l'auteur présentait déjà la triade description-problématisation-théorie. C'est dire que, bien avant que ne sorte la thèse de Michel Tozzi sur la didactique de la philosophie, il avait opté pour un schéma qui rejoint les trois objectifs-noyaux de Tozzi: conceptualisation, problématisation, argumentation. Il s'était inspiré alors de Nicolaï Hartmann, qui, pour sa part, parle d'analyse phénoménologique, d'aporétique et de théorie. Bochenski procède pareillement dans *Vers la pensée philosophique*.

Cette seconde édition répond aux exigences du nouveau programme. On y trouve, outre ce qu'il faut maîtriser, et même davantage, en matière d'argumentation, des outils pour l'analyse de textes philosophiques, le résumé et la dissertation.

Deux méthodes sont disponibles pour l'analyse des textes philosophiques: les diagrammes sagittaux et la «rhétorique générative». L'une et l'autre permettent de décaper un texte philosophique pour mettre à nu l'ossature argumentative. La seconde peut de surcroît traiter tous les éléments d'un texte, argumentatifs comme non argumentatifs. Et l'une et l'autre peuvent contribuer à la confection d'un résumé d'un texte.

On remarquera la progressivité du cheminement proposé pour la dissertation: analyse du sujet Æ mobilisation de l'information de type descriptif, problématique et théorique Æ formulation de diverses thèses Æ rédaction d'une dissertation-noyau du genre «Je soutiens que... parce que...» Æ rédaction d'une mini-dissertation, soit la valeur d'un paragraphe Æ rédaction d'une dissertation de 500 ou 750 mots. Bref, comme le disait l'auteur lors d'une réunion de philosophie au Vieux Montréal, «au *big bang* de l'analyse du sujet succède

l'expansion d'un univers de discours argumentatif». Voilà de quoi meubler une bonne partie des fameux laboratoires. La section sur la dissertation comporte une grille de correction, appliquée à deux spécimens.

Là où on organise des «cliniques de logique» à l'intention de ceux qui doivent passer l'épreuve prévue dans certains programmes universitaires contingentés, la méthode des astérisques (pour les syllogismes catégoriques), donnée en appendice, s'imposera parmi les incontournables. Des collègues qui ont été initiés à cette méthode conviennent qu'il s'agit d'une méthode efficace et ultrarapide. Ceux qui s'intéressent aux diagrammes de Venn seront servis à souhait. La nouveauté à propos de cette méthode, c'est l'application des diagrammes aux définitions et le traitement visuel de syllogismes catégoriques de cinq termes ou plus.

N'ont été oubliés ni ceux qui restent attachés, fort légitimement, à la logique traditionnelle, ni ceux qui aimeraient pousser jusqu'à la logique symbolique des prédicats. Lors d'un entretien, l'auteur m'a assuré qu'il est possible de relever ce dernier défi, du moins si l'on n'exige pas des élèves de pouvoir traduire n'importe quel énoncé de la langue ordinaire en celle de la logique des prédicats et si l'on recourt au procédé de la réduction à l'absurde.

Pour ce qui est des exercices, ils constituent un ensemble bien garni revêtant à l'occasion un caractère ludique. Autodidactique en bonne partie, ce recueil d'exercices comprend en outre des problèmes non résolus, que les élèves pourraient travailler en classe, seuls ou en petits groupes, ou encore comme devoir.

Pour moi, cet ouvrage réédité de M. Lamy et le recueil d'exercices constituent un support fort utile pour les professeurs de philosophie qui cherchent à s'adapter aux exigences d'un programme provincial de philosophie dans lequel l'argumentation se voit accorder beaucoup d'importance. Il contient des outils fort précieux pour l'analyse et l'évaluation des arguments. De plus, M. Lamy est le premier à avoir intégré dans ses schémas sagittaux le traitement simultané du pour et du contre, ce qui permet de dégager le schéma d'ensemble d'une argumentation, facilitant entre autres la prise de décision. ♦

### COORDONNÉES:

#### 1. L'éditeur:

Le manuel (173 p.) et le recueil d'exercices (99 pages sur feuilles détachées et perforées, soit 77 pour les problèmes et 22 pour le solutionnaire) sont disponibles chez Irpa inc., 3030, rue Howard, Saint-Hubert, J3Y 5T3, Tél.: (514) 462-1948.

#### 2. Les auteurs

Robert Dupuis

Collège Jean-de-Brébeuf (Pavillon Lallemand)  
5625, rue Decelles, Montréal (Qc) H3T 1W4

Tél.: 342-1320, poste 356

Jean-Maurice Lamy

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

401, rue de Rigaud, Montréal (Qc) H2L 4P3, Tél.: 282-5108

**PROGRAMME DU CONGRÈS ANNUEL  
DE LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC**

62<sup>e</sup> congrès de l'ACFAS, 23-25 mai 1995

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMITÉ D'ORGANISATION : Michel Seymour (Université de Montréal),  
Daniel Weinstock (Université de Montréal),  
Robert Nadeau (UQAM),  
David Davies (Université McGill),  
Michel Paquette (Cégep de Maisonneuve)

**PROGRAMME DE LA SECTION  
«PHILOSOPHIE POUR ENFANTS»**

---

**Mardi 23 mai**

---

Thème: Philosophie pour enfants au secondaire:  
bilan critique et perspectives d'avenir  
Responsable: Marie-France DANIEL, Université de Montréal

- 9 h 00 Louise MARCIL, Université de Montréal. Et pourtant, ils pensent... Anita CARON, UQAM. Philosophie pour enfants et apprentissages fondamentaux.
- 10 h 00 Pause
- 10 h 15 Michel SASSEVILLE, Laval. Les outils logiques de la philosophie pour enfants. Pierre LEBUIS, UQAM. Expériences et recherches en éducation morale : constats et questions.
- 11 h 15 Questions et discussions
- 12 h 00 Dîner
- 13 h 00 Nicole TREMBLAY, UQAC, Michelle SAVARD et Céline BERGERON, Chicoutimi. L'expérience de la philosophie pour enfants à la Commission scolaire de Chicoutimi : cheminement, réussites, difficultés et perspectives. Témoignage d'une formatrice, d'une directrice d'école et d'une enseignante.
- 14 h 30 Pause
- 14 h 45 Louise LAFORTUNE, Cégep André-Laurendeau et CIRADE. Y a-t-il de la place pour philosopher sur les mathématiques au collégial?  
Marie BOLDUC, Cégep de l'Outaouais, Francis BEDNARZ Institut Teccart. Le développement de la pensée critique et créatrice : apport théorique et pratique de l'enseignement de la philosophie pour enfants, adapté à la clientèle du collégial. Expérimentation, rapport de recherche et

prospectives. Jean LABERGE, Cégep du Vieux-Montréal. Une expérimentation menée au collégial, basée sur le roman *La découverte de Phil et Sophie*. Examen comparatif entre cette expérimentation et celles menées au primaire.

16 h 45 Questions et discussion

17 h 00 Clôture de la section «Philosophie pour enfants»

---

**PROGRAMME DE LA SECTION «PHILOSOPHIE»**

---

**Mardi 23 mai**

---

Thème 1: Leibniz et l'invention de la dynamique  
Président de séance: Robert NADEAU, UQAM

9 h 00 à 12 h 00

Table ronde avec François DUCHESNEAU, Université de Montréal, auteur de *La dynamique de Leibniz*.

**Participants:** Yves GINGRAS, UQAM, Luciano BOI, Institut für Philosophie, Technische Universität, Berlin

**Réplique:** François DUCHESNEAU

---

**Mardi 23 mai**

---

Thème 2: Philosophie politique I  
Président de séance: Jean-Louis GUILLEMOT, Université d'Ottawa

9 h 00 **Philo-14:** Lucien PELLETIER, Université de Sudbury. L'utopie revisitée.

9 h 45 **Philo-5:** Christian BOISSINOT, Université Laval. La réception française de l'oeuvre de Hans Jonas.

10 h 30 **Philo-8:** Ryoa CHUNG, Université de Montréal. Guerre et cosmopolitisme dans la pensée politique de Kant.

---

**Mardi 23 mai**

---

Thème 3: Philosophie de l'art

Président de séance: Dave DAVIES, Université McGill

14 h 00 **Philo-3:** Brigitte LEDUC, Université de Nice.  
Espace public et oeuvre d'art : quelles ressources  
pour la pensée d'aujourd'hui ?

14 h 45 **Philo-12:** Maurice LAGUEUX, Université de  
Montréal. Pourquoi juge-t-on si sévèrement  
l'architecture moderne?

15 h 30 Pause

15 h 45 à 16 h 45

**Conférence** de Jean-Claude SIMARD, Cégep de  
Rimouski. Perspective et cogito.

**Commentateur:** Claude VEILLETTE, Université  
de Montréal

---

**Mardi 23 mai**

---

Thème 4: Logique et philosophie des sciences

Président de séance: Daniel LAURIER, Université de Montréal

14 h 00 **Philo-17:** Yvon GAUTHIER, Université de  
Montréal. Une théorie polynomiale de  
l'implication.

14 h 45 **Philo-18:** Jean LEROUX, Université d'Ottawa.  
Quelques remarques sur la théorie des sciences de  
Hertz et de Helmholtz.

15 h 30 Pause

15 h 45 à 16 h 45

**Conférence** de François LEPAGE, Université de  
Montréal. Logique des conditionnels et révision des  
probabilités.

**Commentateur:** Alain VOIZARD, UQAM

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 5: Question philosophique du sida

Président de séance: Michel ROBERT, Collège du Vieux-Montréal

9 h 00 à 12 h 00

Table ronde avec Chantal SAINT-JARRE, UQAM,  
auteure de *Du sida. L'anticipation imaginaire de la  
mort et sa mise en discours.*

**Participants:** Claude F. LÉVESQUE, Université de  
Montréal, Isabelle LASVERGNAS, UQAM,  
Dominique SCARFONE, Université de Montréal

**Réplique:** Chantal SAINT-JARRE

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 6: Philosophie des sciences de Descartes

Président de séance: Robert NADEAU, UQAM

9 h 00 à 12 h 00

Table ronde avec William SHEA, Université  
McGill, auteur de *The Magic of Numbers and  
Motion.*

**Participants:** André GOMBAY, University of  
Toronto, Maurice GAGNON, Université de  
Sherbrooke, Louis CHARBONNEAU, UQAM

**Réplique:** William SHEA

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 7: Éthique

Présidente de séance: France ÉMOND, Université McGill

9 h 00 **Philo-9:** Christina ALCANTARA, UQAM. Les  
limites de la liberté et de l'égalité démocratiques  
chez Rawls.

9 h 45 **Philo-11:** France GAGNON, Université de  
Montréal. La neutralité axiologique et son rapport à  
l'impartialité.

10 h 30 Pause

10 h 45 à 11 h 45

**Conférence** de André DUHAMEL, UQAM.  
Tournant subjectif et anti-théorie en éthique anglo-  
saxonne.

**Commentatrice:** France GAGNON, U. de M.

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 8: Philosophie et psychanalyse

Présidente de séance: Chantal SAINT-JARRE, UQAM

14 h 00 à 17 h 00

Panel de discussion avec Claude F. LÉVESQUE,  
Université de Montréal, auteur de *Le proche et le  
lointain.*

**Participants:** Fernande SAINT-MARTIN, UQAM  
Jacques CARDINAL, Université de Montréal,  
Pierre DESPRÉS, Cégep de Montmorency

**Réplique:** Claude F. LÉVESQUE

---

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 9: Philosophie de la biologie  
Président de séance: Guy LEBOEUF, Université de Montréal

14 h 00 **Philo-16:** Maurice GAGNON, Université de Sherbrooke. Déterminismes biologiques et comportement humain.

14 h 45 **Philo-22:** Luc FAUCHER, UQAM. Psychologie évolutionniste et relations inter-théoriques.

15 h 30 Pause

15 h 45 à 16 h 45

**Conférence** de Jean LACHAPPELLE, Université de Guelph. Naturalisme et réalisme : le meilleur des deux mondes ?

**Commentateur:** Daniel MARY, Cégep de Saint-Félicien

---

**Mercredi 24 mai**

---

Thème 10: Méthodologie économique  
Président de séance: Bjarne MELKEVIC, Université Laval

14 h 45 **Philo-19:** Ianik MARCIL, UQAM. L'impact épistémologique des théories du chaos sur l'hypothèse des anticipations rationnelles.

15 h 30 Pause

15 h 45 à 16 h 45

**Conférence** de François TOURNIER, Université Laval. Kuhn, Cairnes et Friedman : une réévaluation méta-épistémologique.

**Commentateur:** Maurice LAGUEUX, Université de Montréal

---

**Mercredi 24 mai**

---

17 h 00 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE DU QUÉBEC**

19 h 30 **Cocktail** [le numéro de la salle sera communiqué aux participants lors de l'assemblée générale]

---

**PROGRAMME DE LA SECTION «AVEZ-VOUS LU RAWLS?», première partie**

---

**Jeudi 25 mai**

---

Thème 11: Avez-vous lu Rawls?  
Président de séance: Guy LAFOREST, Université Laval

9 h 00 Bjarne MELKEVIK, Université Laval. Pourquoi lire Rawls? (Ouverture du colloque.)

9 h 15 Kai NIELSEN, Université de Calgary. Rawls and a Reasonable Pluralism?

9 h 45 Geneviève NOOTENS, Université d'Ottawa. La nature de la complémentarité entre le raisonnable et le rationnel chez Rawls.

10 h 15 Pause

10 h 30 Jocelyne COUTURE, UQAM. L'institutionnalisation de la raison publique.

11 h 00 Jean-Paul BRODEUR, Université de Montréal. Justice et équité : le contre-exemple de la justice pénale.

11 h 30 Pause

11 h 45 Commentaires et discussions

12 h 30 Dîner

---

**PROGRAMME DE LA SECTION «PHILOSOPHIE» (suite)**

---

**Jeudi 25 mai**

---

Thème 12: Science contemporaine et renouvellement de la métaphysique  
Président de séance: Robert NADEAU, UQAM

9 h 00 à Table ronde avec Storrs McCALL, Université McGill, auteur de A

12 h 00 *Model of the Universe.*

**Participants:** Serge ROBERT, UQAM, Yvon GAUTHIER, Université de Montréal, Louis MARCHILDON, UQTR

**Réplique:** Storrs McCALL

---

**Jeudi 25 mai**

---

Thème 13: De Hegel à Heidegger  
Présidente de séance: Myriam JEZEQUEL-DUBOIS, Paris IV: Sorbonne

9 h 00 **Philo-1:** Laurent-Paul LUC, Université de Sherbrooke. Vie et Vie pensante dans le

*Systemfragment* que Hegel rédigea lors de son séjour à Francfort.

9 h 45 **Philo-20:** Sophie-Jan ARRIEN, Université Laval. L'évolution de l'herméneutique comme pensée de l'être chez le jeune Heidegger.

10 h 30 Pause

10 h 45 **Philo-21:** François GAUVIN, Université Laval. "Saisir l'histoire comme un bloc" — à propos d'un cours inédit de Heidegger sur Hegel pendant son rectorat.

---

### Jeudi 25 mai

---

Thème 14: Herméneutique et histoire

Présidente de séance: Ryoa CHUNG, Université de Montréal

9 h 00 **Philo-7:** Jean-François MÉTHOT, Collège Dominicain, Ottawa. Critique d'un débat : herméneutique sémiotique.

9 h 45 **Philo-10:** France ÉMOND, Université McGill. Narration et narrativité. La question du sujet de l'histoire.

10 h 30 Pause

10 h 45 à 11 h 45

**Conférence** de Jean-Louis GUILLEMOT, Université d'Ottawa. La textualité de l'histoire chez Gadamer et Ricoeur.

**Commentatrice:** France ÉMOND, Université McGill

---

### PROGRAMME DE LA SECTION «AVEZ-VOUS LU RAWLS?», deuxième partie

---

### Jeudi 25 mai

---

Thème 15: Avez-vous lu Rawls?

Président de séance: François BLAIS, Université Laval

14 h 00 Pierre-Yves BONIN, Cégep Ahuncic. L'application du principe de différence à l'échelle internationale.

14 h 30 Jésus NIEVES-MITYNEZX, Porto-Rico. La question de la justice internationale chez Rawls.

15 h 00 Pause

15 h 15 Bjarne MELKEVIK, Université Laval. Du contrat à la communication: Habermas critique de Rawls.

15 h 45 Luc BÉGIN, Université Laval. L'idéal de neutralité

des droits de l'homme.

16 h 15 Pause

16 h 30 Commentaires et discussions

17 h 15 Clôture de la section «Avez-vous lu Rawls?»

---

### PROGRAMME DE LA SECTION «PHILOSOPHIE», suite

---

---

### Jeudi 25 mai

---

Thème 16: Philosophie de l'esprit

Président de séance: François LEPAGE, Université de Montréal

14 h 00 à 15 h 00

**Conférence** de Daniel LAURIER, Université de Montréal. Interprétation et intentionnalité.

**Commentateur:** David DAVIES, Université McGill

15 h 00 Pause

15 h 30 à 16 h 30

**Conférence** de Guy LEBOEUF, Université de Montréal. Le concept de survenance et le problème corps-esprit : point de départ ou solution?

**Commentateur:** Jean LACHAPPELLE, Université de Guelph.

---

### Jeudi 25 mai

---

Thème 17: Philosophie politique II

Présidente de séance: France GAGNON, Université de Montréal

14 h 00 **Philo-15:** Luc VIGNEAULT, Université Laval. La primauté de l'apparence dans la phénoménologie de Hannah Arendt.

14 h 45 **Philo-13:** Myriam JEZEQUEL-DUBOIS, Paris IV: Sorbonne. La fondation des normes : subjectivité ou intersubjectivité ?

15 h 30 Pause

15 h 45 à 16 h 45

**Conférence** de Monique LANOIX, Université de Montréal, Le travail dans *Les deux traités du gouvernement civil* de Locke.

**Commentatrice:** Ryoa CHUNG, Université de Montréal

\*\*\*

FIN DU CONGRÈS



**SOCIÉTÉ DE PHILOSOPHIE  
DU QUÉBEC**

Case postale 1370  
Place Bonaventure  
Montréal (QC)  
H5A 1H2

Tél. et téléc. : (514) 987-6712

#

Attention ! Votre adhésion à la SPQ doit être renouvelée le

## FORMULAIRE D'ADHÉSION ET DE CHANGEMENT D'ADRESSE 1995

Adhésion

Changement d'adresse

Cette adhésion vous donne droit au Bulletin de la SPQ et à la revue Philosophiques.

Veuillez compléter LISIBLEMENT. Dans le cas d'un changement d'adresse, indiquez seulement vos nouvelles coordonnées.

NOM		PRÉNOM	
ADRESSE POSTALE		CODE POSTAL	
VILLE, PROVINCE		PAYS	
INSTITUTION		FONCTION	
TÉLÉPHONE À LA RÉSIDENCE		TÉLÉPHONE AU TRAVAIL	
TÉLÉCOPIEUR		ADRESSE ÉLECTRONIQUE	

### STATUT (veuillez cocher la catégorie de membre et la tarification)

- MEMBRE ORDINAIRE : personne détenant un diplôme ou poursuivant des études en philosophie
- MEMBRE ASSOCIÉ : personne intéressée aux buts de la Société
- tarif régulier : 1 an  50\$ 2 ans  80\$ 3 ans  110\$
- tarif étudiant : 1 an  25\$ 2 ans  40\$ 3 ans  55\$
- MEMBRE INSTITUTIONNEL : centre de recherche, groupe, société, etc.
- tarif institutionnel : 1 an  75\$ 2 ans  120\$ 3 ans  165\$

### DURÉE DE L'ADHÉSION (Veuillez joindre un chèque ou un mandat à l'ordre de la SPQ)

1 an  2 ans  3 ans

Montant inclus :

**Vous recevrez un reçu d'impôt à la fin de chacune des années d'adhésion.**

Veuillez noter que l'Assemblée générale de la SPQ est susceptible de réviser les frais d'adhésion à son assemblée annuelle. Il est possible de renouveler avant échéance, mais il est interdit de cumuler plus de trois années d'adhésion.

**Je désire adhérer à la Société de philosophie du Québec pour la période indiquée.**

\_\_\_\_\_

date

\_\_\_\_\_

signature

Veuillez adresser ce formulaire a/s du trésorier à l'adresse qui figure ci-dessus